

# Guide pour accompagner les jeunes à besoins éducatifs particuliers et/ou en situation de handicap tout au long de leur parcours scolaire



# ERRATA

## Chapitre 1 : Histoire de comprendre

### Page 1 - Repères communs pour l'école inclusive

	Lire	Au lieu de
Schéma	Source : Association So'Lille	

### Page 2 - Principe d'école inclusive

	Lire	Au lieu de
§ 2	« en situation de handicap »	« <i>handicapés</i> »
§ 3 - point 5	CDOEASD - Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré	<i>CDO : Commission Départementale d'Orientation</i>
	CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	<i>CDA : Commission des Droits et de l'Autonomie</i>

### Page 3 - Repérer les signes et reconnaître la nature du trouble

	Lire	Au lieu de
§ 1	« mettre en place des stratégies »	« <i>à mettre en place des stratégies</i> »
§ Dépistage	« les pédiatres ou les médecins »	« <i>les pédiatres oui les médecins</i> »

### Page 5 - Schéma diagnostique

	Lire	Au lieu de
Schéma	Source : Troubles dys de l'enfant - INPES édition	

### Page 6 - Les différents troubles

	Lire	Au lieu de
L'aphasie	« de la capacité à parler »	« <i>de la capacité de parler</i> »
	« LES TROUBLES DU LANGAGE »	« <i>LES TROUBLES DU LANGAGES</i> »
	« LES TROUBLES DU DEVELOPPEMENT »	« <i>LE TROUBLES DU DEVELOPPEMENT</i> »
L'autisme	« Troubles du spectre autistique »	« <i>L'autisme</i> »
Le syndrome d'Asperger	« capacités intellectuelles élevées »	« <i>capacités intellectuelles élevée</i> »

### Pages 7/8 - La dyslexie

	Lire	Au lieu de
§ 1	« Ce qui le caractérise »	« <i>Ce qui la caractérise</i> »
Schéma	Source : Fédération Française des DYS	

### Pages 9/10 - La dysphasie

	Lire	Au lieu de
Schéma	Source : Fédération Française des DYS	

### Page 11 - La dyscalculie

	Lire	Au lieu de
§ 4	« matheux »	« <i>matheu</i> »
Schéma	Source : Fédération Française des DYS	

### Page 13 - La dysgraphie

	Lire	Au lieu de
Schéma	Source : Fédération Française des DYS	

### Page 15 - La dyspraxie

	Lire	Au lieu de
5 <sup>ème</sup> CG	« faire un signe »	« <i>air un signe</i> »
§ 4	« mathématiques »	« <i>mathématique</i> »
Schéma	Source : Fédération Française des DYS	

### Pages 17/18/19 - Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité – TDA/H

	Lire	Au lieu de
P.17 - Schéma	Source : Rectorat – Académie de Paris	
P.18 - ↪	« symptôme le plus constant »	« <i>symptôme le plus contant</i> »
P.19 - § 4	« un accompagnement multimodal »	« <i>un accompagnement multimodaux</i> »

### Page 21 - Troubles du spectre autistique

	Lire	Au lieu de
Schéma	Source : CRA Midi-Pyrénées	

## Pages 25/26 - Glossaire des sigles

	Lire	Au lieu de
Titre	« GLOSSAIRE DES SIGLES »	« GLOSSAIRES DES SIGLES »
P.25	Supprimer : ACSE	
P.26	« MLDS : Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire »	« MGI : Mission Générale d'Insertion »

## Chapitre 2 : Les dispositifs

### Page 1 - Un plan ? Pour qui ?

	Lire	Au lieu de
PPS - Pour qui ?	« Situation de handicap »	« Situation de Handicap »
PPS - Les besoins ?	« la feuille de route de suivi »	« la feuille de route de de suivi »
PPS - Les besoins ?	« aide humaine (AVS ou AESH), aménagements et adaptations pédagogiques »	« aide humaine (AVS ou AESH) et d'aménagements et d'adaptations pédagogiques »
PAI - Les besoins ?	« aménagement de la scolarité lié à son état de santé »	« aménagement de la scolarité liée à son état de santé »

### Page 2 - Tableau ASH

	Lire	Au lieu de
Schéma	Source : Apel Nationale	

### Pages 4/5 - PPS

	Lire	Au lieu de
P.4 - § 2	« sur la base du projet personnalisé »	« sur la base du projet personnalisée »
P.5 - § 1	« est un outil normé »	« est un outil normalisé »

### Page 10 - PPRE

	Lire	Au lieu de
§ 2	« Un PPRE n'exclut pas »	« Un PPRE n'exclue pas »

## Pages 11/12 - PAI

	Lire	Au lieu de
P.11 - § 3	« en cas de période d'hospitalisation »	« en cas de périodes d'hospitalisation »
P.12 - § 1	« Le médecin a la responsabilité de l'information »	« Le médecin à la responsabilité du d'information »
P.12 - § 5	« La présence d'un PAI n'exclut pas »	« La présence d'un PAI n'exclue pas »

## Chapitre 4 : Les différents professionnels

### Page 1 - L'orthophoniste

	Lire	Au lieu de
Point 2	« Diagnostiquer et traiter »	« Diagnostiquer et de traiter »

### Page 1 - Psychomotricien

	Lire	Au lieu de
Point 2	« faire vivre des expériences perceptives »	« vivre des expériences perceptives »
Point 3	« le plaisir d'être dans son corps »	« le plaisir d'être son corps »

### Page 3 - Pédopsychiatre

	Lire	Au lieu de
Point 6	« etc. »	« ect. »

### Page 7 - Maisons départementales des personnes en situation de handicap

	Lire	Au lieu de
MDPH 32	« ☎ : 05.62.61.76.76 »	« ☎ : »

### Page 9 - CRA Midi-Pyrénées

	Lire	Au lieu de
Unité bi-départementale d'évaluation 32-65	« ouvert un mardi sur deux »	« ouvert un mardi sur 2 »

## Chapitre 5 : Associations et organismes spécialisés

### Page 1 - GISH

	Lire	Au lieu de
●	« l'intégration des personnes en situation de handicap »	« l'intégration des personnes handicapées »
1 <sup>er</sup> tiret	« Inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap »	« <i>Inclusion des enfants et jeunes handicaps</i> »
4 <sup>ème</sup> tiret	« des centres d'accueil de loisirs »	« <i>de l'accueil de loisirs</i> »

### Pages 1/2 - Handicap moteur

	Lire	Au lieu de
P.1 - APF	« Association des paralysés de France »	« <i>Association des paralysés de France</i> »
P.2 - Eho	« <a href="http://www.uneho.org">www.uneho.org</a> »	« <i>www.eho.org</i> »

### Page 2 - Handicap cognitif et psychique

	Lire	Au lieu de
Autisme	« défense des droits et les intérêts »	« <i>défend les droits et les intérêts</i> »

### Page 3 - Déficiences sensorielles

	Lire	Au lieu de
ANPEA	« ou déficient visuel, agit pour l'inclusion »	« <i>ou déficient visuel agit pour l'inclusion</i> »

### Page 5 - Enfants précoces

	Lire	Au lieu de
FNPE	« des valeurs communes de respect, d'ouverture, de neutralité et d'adaptabilité. »	« <i>des valeurs communes de respect, ouverture, neutralité, adaptabilité</i> »

## Chapitre 6 : Bibliographie et sitographie

### Page 1 - Guides

	Lire	Au lieu de
Point 1	« <a href="https://www.wkf.fr/epages/wksocial.sf/produit/35057/la-scolarisation-des-enfants-handicapes">https://www.wkf.fr/epages/wksocial.sf/produit/35057/la-scolarisation-des-enfants-handicapes</a> »	
Point 3	<a href="https://www.belin-education.com/reussir-son-orientation-et-sa-vie-professionnelle-quand-est-dys">https://www.belin-education.com/reussir-son-orientation-et-sa-vie-professionnelle-quand-est-dys</a>	<a href="https://www.editions-belin.com/ewb_pages/f/fiche-article-reussir-son-orientation-et-sa-vie-professionnelle-quand-on-dys-23757.php">https://www.editions-belin.com/ewb_pages/f/fiche-article-reussir-son-orientation-et-sa-vie-professionnelle-quand-on-dys-23757.php</a>
Point 5	<a href="http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1276.pdf">http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1276.pdf</a>	<a href="http://www.inpes.sante.fr">http://www.inpes.sante.fr</a>

### Page 2 - Sites

	Lire	Au lieu de
Point 1	<a href="http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html">http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html</a>	<a href="http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html">http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html</a>
Point 2	<a href="http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap">http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap</a>	<a href="http://www.onisep.fr/Scolarité-et-handicap">http://www.onisep.fr/Scolarité-et-handicap</a>

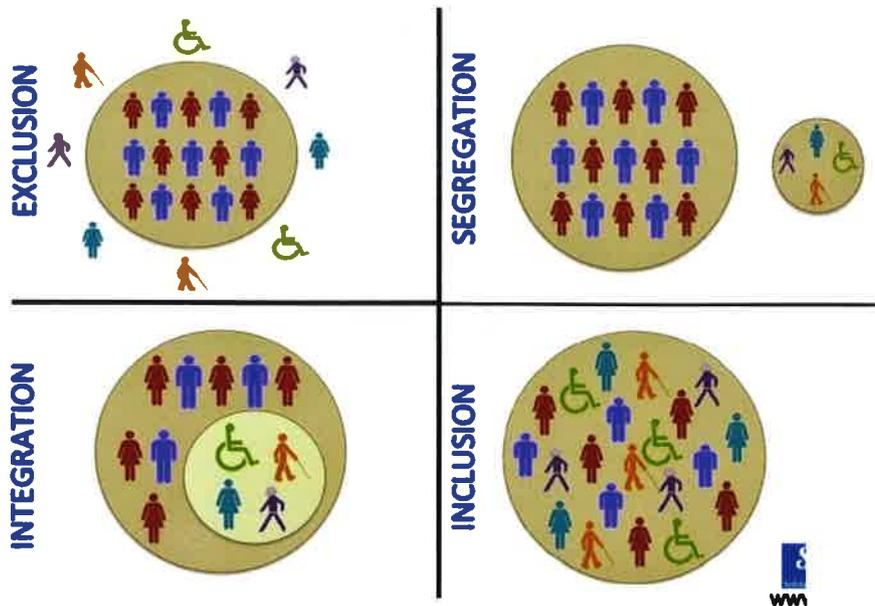
### Page 3 – Sélection de livres accessibles à tous

	Lire	Au lieu de
Point 2	<a href="https://lafeedesmots.com/fr/">https://lafeedesmots.com/fr/</a>	

### Pages 4/5 - Vidéos

	Lire	Au lieu de
P.4 - Point 1	<a href="http://www.cinema-et-handicap.fr/">http://www.cinema-et-handicap.fr/</a>	<a href="http://www.video.festival-handicap.fr">www.video.festival-handicap.fr</a>
P.5 - Point 2	« mais qui n'est pas sans richesse »	« mais qui n'est pas sans richesses »

# Repères communs pour l'école inclusive



# Principe d'école inclusive

Ce n'est plus à l'élève de s'adapter à un environnement, c'est à l'environnement de mobiliser toutes les potentialités d'adaptation aux besoins de l'élève tout en respectant les obligations de validation des acquis du socle commun de compétence :

- ◆ Idée de parcours pour chaque élève
- ◆ Référé au socle commun
- ◆ Notion de dispositif
- ◆ Accessibilité pédagogique

Depuis la loi du 11 février « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et celle du 23 avril 2005 « loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école », **de plus en plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés** sont accueillis dans les établissements de l'Enseignement Catholique.

Le rôle et l'avis de la famille est fondamental à chaque étape de la scolarisation de l'élève en situation de handicap.

Pour que cet **accueil** se fasse **dans les meilleures conditions possibles**, le mouvement des Apel a fait de l'accueil **de tous** une de ses **priorités**. La création du réseau BEP/ASH en est une traduction concrète.

Quel est le rôle de l'APEL ?

- ◆ Accompagnement vers l'information pour les parents concernés, connaissance des acteurs et des interlocuteurs institutionnels.
- ◆ Climat d'accueil et de sensibilisation auprès de tous les parents d'élèves des établissements (conférence, film débat, témoignages, règles du vivre-ensemble, pastorale ...)
- ◆ Vigilance sur l'application de la loi dans des contextes particuliers.
- ◆ Liens avec les relais associatifs.
- ◆ Représentation des parents dans les commissions spécialisées : CDO (Commission Départementale d'Orientation) et CDA (Commission des Droits et de L'autonomie).

# REPERER LES SIGNES & RECONNAITRE LA NATURE DU TROUBLE

Les troubles ne se détectent pas toujours de manière évidente et immédiate. Mais les dépister et les reconnaître c'est faire un grand pas pour accompagner les personnes qui en souffrent, à mettre en place des stratégies de prise en charge et de suivi.

Il existe un certains nombres de troubles que l'on peut distinguer de la façon suivante :

- Troubles de la parole : mutisme, aphasie, dysphasie, bégaiement, dysarthrie, dysphonie, anarthrie, dyslalie ;
- Troubles du langage écrit et scolaire : illettrisme, dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, dyscalculie
- Troubles du développement : autisme, syndrome d'Asperger, anosognosie ;
- Troubles du mouvement : apraxie, dyspraxie, dysphagie

L'identification du trouble est un parcours comportant plusieurs étapes : Le repérage, le dépistage et le diagnostic sont indispensables à l'élaboration d'un projet de soins et d'accompagnement.

## LE REPERAGE

Un trouble « dys » est repéré au moment où, un enseignant, le médecin scolaire, la famille, remarque que « quelque chose ne va pas ». Par exemple, l'enfant parle mal, a des difficultés à apprendre à écrire, à dessiner, à lacer ses chaussures, à boutonner un vêtement, à lire, etc.

Quelle que soit la personne qui fait la remarque, il est important que vous y soyez attentifs et vous vous adressiez à des professionnels qui confirmeront ou infirmeront les difficultés par un dépistage plus approfondi.

## LE DEPISTAGE

Il consiste à faire passer des tests rapides à votre enfant. Ces tests peuvent être réalisés par les médecins de l'Education Nationale, les médecins des services de santé scolaire, les médecins des services de protection maternelle infantile (PMI), les pédiatres ou les médecins généralistes formés à l'utilisation d'outils adaptés.

Deux situations peuvent alors se présenter :

- Le dépistage ne met en évidence aucun signe probant de difficultés spécifiques et vous pouvez être rassurés, tout en continuant à exercer une surveillance a minima (le médecin pourra demander à revoir votre enfant dans quelques mois) ;
- Le dépistage met en évidence des éléments évoquant l'existence de difficultés spécifiques et il faut approfondir la recherche et entreprendre une démarche diagnostique.

Pour info : la démarche de dépistage peut être soit ciblée, c'est-à-dire centrée sur certains enfants pour lesquels des signes d'alerte ont été décelés lors du repérage, soit systématique, à l'occasion par exemple de la visite médicale de la sixième année réalisée à l'école.

## LE DIAGNOSTIC

La démarche diagnostique s'appuie sur un bilan complet à la recherche de troubles « dys », mais aussi de troubles auditifs, visuels, etc. Ce bilan sert également à préciser la nature et l'intensité du trouble. Enfin, il va permettre d'élaborer un projet d'accompagnement.

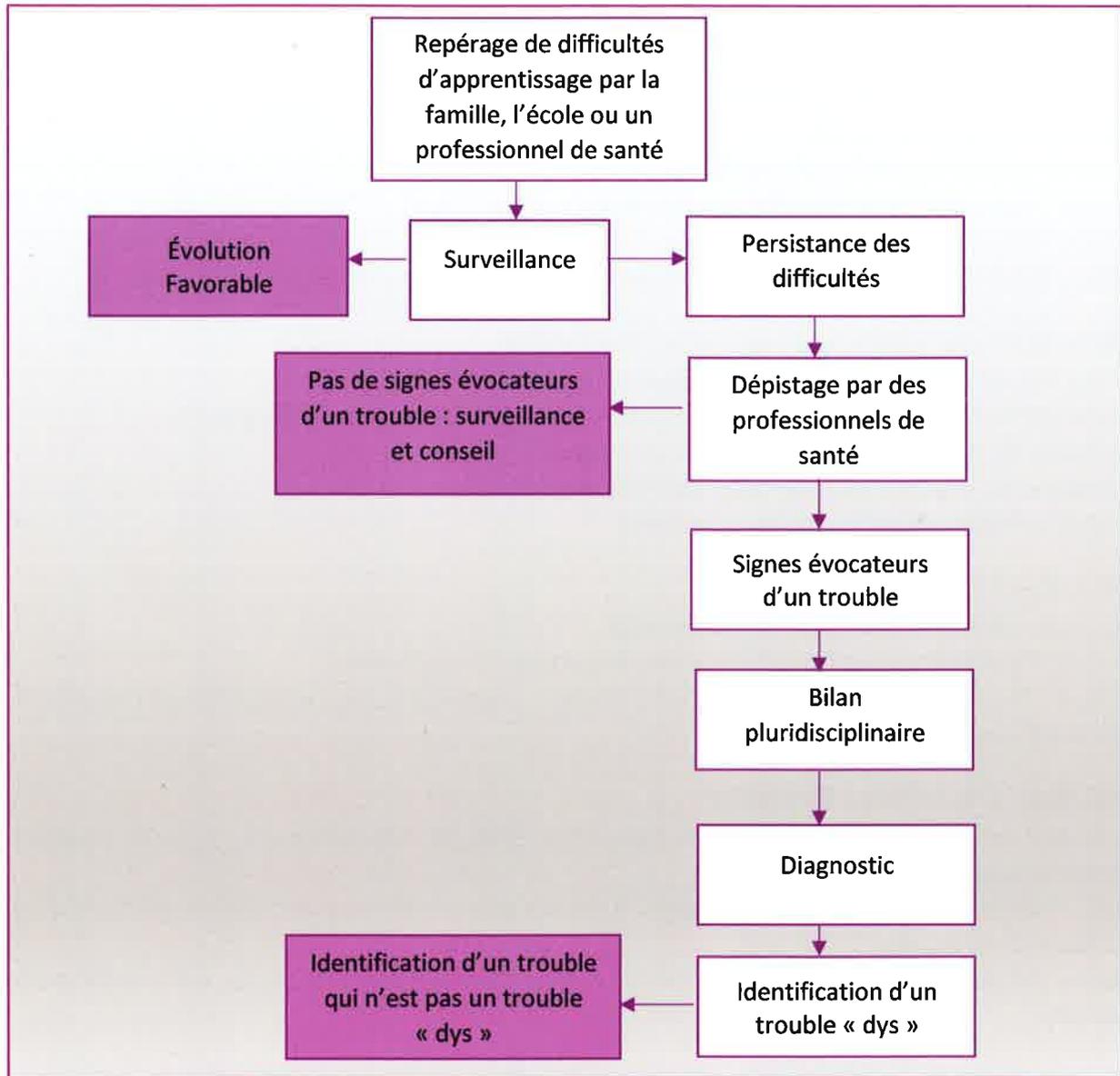
Savoir + : Dans le cas de troubles « dys », il est nécessaire que plusieurs professionnels soient associés au diagnostic : on parle alors de « bilan diagnostique pluridisciplinaire coordonné par un médecin ». Dans les cas les plus complexes, ce bilan pluridisciplinaire peut être réalisé dans un centre de référence (coordonnées dans l'onglet « les référents »).

## LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

A partir du diagnostic, on peut définir un projet d'accompagnement adapté aux difficultés et aux besoins de votre enfant dans la vie de tous les jours. Ce projet relève aussi bien du domaine pédagogique, et donc de l'équipe enseignante, que du domaine des soins impliquant différents professionnels (orthophoniste, psychomotricien, psychologue, etc.)

Pour bénéficier de certains accompagnements, vous pourrez être amenés à solliciter l'instance qui centralise dans chaque département toutes les démarches des parents d'enfants en situation d'handicap, quel qu'il soit. Il s'agit de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui siège à la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) (coordonnées dans l'onglet « référents »).

## SCHEMA DIAGNOSTIQUE



# LES DIFFERENTS TROUBLES

## LES TROUBLES DE LA PAROLE

*Le mutisme* : suspension ou disparition de la parole.

*L'aphasie* : perte totale ou partielle de la capacité de parler ou de comprendre un message parlé ou écrit.

*La dysphasie* : atteinte neurologique sévère du langage oral.

*Le bégaiement* : défaut d'élocution.

*La dysarthrie* : trouble de l'articulation et du rythme du langage.

*La dysphonie* : voix modifiée en intensité et ou en hauteur et son timbre.

*L'anarthrie* : difficulté ou incapacité à articuler.

*La dyslalie* : retard ou dysfonctionnement articulaire entraînant la persistance du langage « bébé ».

## LES TROUBLES DU LANGAGES ECRIT ET SCOLAIRE

*L'illettrisme* : Grave incapacité à acquérir la lecture et l'écriture.

*La dyslexie* : Difficultés dans l'acquisition et l'automatisation de la lecture et de l'orthographe.

*La dysgraphie* : Problème d'acquisition du geste graphique.

*La dysorthographe* : Problème d'acquisition de l'orthographe.

*La dyscalculie* : Problèmes sur les chiffres et le calcul.

## LES TROUBLES DU MOUVEMENT

*L'apraxie* : Désordre dans l'exécution des mouvements.

*La dyspraxie* : Trouble de la planification des gestes volontaires et intentionnels.

*La dysphagie* : Trouble du mouvement qui entraîne soit une sensation de gêne, soit une difficulté à avaler des aliments liquides comme solides.

## LE TROUBLES DU DÉVELOPPEMENT

*Le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)* : Expression de symptômes d'inattention, d'impulsivité et d'hyperactivité.

*L'autisme* : Trouble du comportement, du langage, désintérêt pour l'environnement, désintérêt et inadaptation dans les interactions sociales.

*Le syndrome d'Asperger* : Forme d'autisme associée à des capacités intellectuelles élevée, notamment au niveau de la mémoire.

# LA DYSLEXIE

Il s'agit d'un trouble d'apprentissage spécifique, durable du langage écrit (orthographe et lecture). Son origine est neurobiologique. Ce qui la caractérise le plus est le déficit de la conscience phonologique. D'où la grande difficulté à reconnaître les sons qui composent les mots et donc à lire facilement. La sévérité, l'intensité et l'expression du trouble varient selon les individus dont l'intelligence est préservée.

Ce trouble concerne entre 8 et 10 % des enfants et, en grande majorité des garçons (trois fois plus que les filles)

Décoder un texte et orthographier un texte correctement deviennent de véritables épreuves.

Non détectée ou mal prise en charge, la dyslexie engendre un retard scolaire important chez les enfants qui se sentent alors marginalisés, et les adultes qui la vivent comme une forme d'exclusion.

Le dépistage précoce de ces troubles est fondamental impliquant à la fois les professionnels de santé (médecin de PMI, médecin scolaire, pédiatre...) et le corps enseignant.

Le diagnostic est basé sur le bilan orthophonique ou phoniatrique mais il nécessite dans de nombreux cas un bilan pluridisciplinaire (neuropédiatrique, neuropsychologique, psychologique, psychomoteur...) afin de confirmer la spécificité des troubles et d'effectuer éventuellement un diagnostic différentiel : retard de lecture et d'orthographe entrant dans le cadre d'un retard global, troubles psychologiques primaires ... toutes difficultés qui doivent également être prises en compte.

Des explorations complémentaires: audiogramme, bilan orthoptique ou ergo thérapeutique... pourront être également effectués en fonction de la symptomatologie retrouvée. Devant la persistance de difficultés sévères un recours aux Centres de Référence des Troubles d'Apprentissages permet, par des évaluations pluridisciplinaires, d'affiner le diagnostic, de préciser la sévérité, la spécificité des troubles, de rechercher d'éventuels déficits associés et d'orienter les modalités de prises en charge rééducatives et scolaires.

La dyslexie s'accompagne souvent de difficultés :

- ✂ De mémorisation à court et à long terme ;
- ✂ De discrimination auditive et visuelle ;
- ✂ D'analyse et de mémoire séquentielle (aller dans l'ordre) ;
- ✂ D'acquisition des automatismes de la langue écrite ;
- ✂ D'orientation dans le temps et dans l'espace ;
- ✂ D'attention

La prise en charge implique quasi systématiquement la rééducation orthophonique en cabinet libéral, en hôpital ou en établissement spécialisé... Celle-ci doit être la plus précoce et régulière possible, en moyenne deux séances hebdomadaires, en prise en charge individuelle. Les techniques orthophoniques sont spécifiques et adaptées au type clinique visant à renforcer les capacités préservées et développer les capacités déficitaires.

Ces jeunes peuvent tout à fait réussir leurs études et leur vie professionnelle en bénéficiant de méthodes de rééducation adaptées.

N'oublions pas que certains ont fait de grandes choses malgré ce trouble, Albert Einstein, Thomas Edison, Louis Pasteur, Isaac Newton, Jules Verne, Léonard de Vinci, Flaubert, Hemingway, Winston Churchill, J. F. Kennedy et bien d'autres encore ...

**A vous de lire à haute voix l'énoncé de ce problème de maths :**

Monsieur et Madame Renaud vont de Paris à Chamonix.  
La distance est de 600 km et la voiture consomme 10 litres  
aux cent kilomètres. Il faut compter 12 euros de péage d'autoroute  
et 11 de repas pour déjeuner le midi. L'essence coûte 1,5 € le litre.  
Ils partent à 8 heures.  
Quelle est la consommation d'essence ?  
Quelle est la dépense totale pour le voyage ?

**Avez-vous déjà entendu lire quelqu'un comme ça ?**

**Et maintenant ? Voici ce qu'il cherchait à lire !**

Monsieur et Madame Renaud vont de Paris à Chamonix.  
La distance est de 600 km et la voiture consomme 10 litres  
aux cent kilomètres. Il faut compter 12 euros de péage d'autoroute  
et 11 de repas pour déjeuner le midi. L'essence coûte 1,5 € le litre.  
Ils partent à 8 heures.  
Quelle est la consommation d'essence ?  
Quelle est la dépense totale pour le voyage ?

# LA DYSPHASIE

La dysphasie est un trouble structurel, inné et durable de l'apprentissage et du développement du langage oral. La dysphasie peut être plus ou moins sévère et se présenter sous des formes diverses : paroles indistinctes, troubles de la syntaxe, expressions par mots isolés, discours plus ou moins construit, manque du mot, compréhension partielle du langage oral. Environ 2 % de la population française est touchée, en majorité les garçons.

Il existe trois grandes modalités de la dysphasie et des symptômes généraux peuvent être associés à chacune d'entre elles.

- Dysphasie expressive : l'expression est altérée (paroles incompréhensibles, mots isolés, discours télégraphique).
- Dysphasie réceptive : La compréhension est altérée (compréhension partielle du message oral, manque du mot – difficulté à trouver les mots justes), discours incohérent, grandes difficultés à écrire).
- Dysphasie syntaxique : l'organisation grammaticale de la phrase est altérée (mauvaise structuration des phrases, manque du mot, style télégraphique).

Le langage écrit est souvent d'acquisition problématique. De fait, les troubles ont un retentissement constant sur les apprentissages scolaires élémentaires, puisque le langage est l'outil privilégié de la transmission du savoir à l'école.

L'évolution du trouble varie d'un individu à l'autre selon son profil, mais quelle que soit cette évolution, la rééducation orthophonique est dans tous les cas indispensable, et outre le fait qu'elle soit précoce, elle doit aussi être intensive. Une consultation chez d'autres professionnels de la santé pourrait être conseillée (psychologue, ergothérapeute par exemple). De plus, il peut être envisagé de se rapprocher des centres et des éducateurs spécialisés pour faire en sorte de développer le plus possible les compétences de l'enfant. Ils mettent l'accent sur les activités de groupe et artistiques (création, expression corporelle, jeux de rôle, etc.) les exercices destinés à faire progresser l'orientation spatiale et les notions de temps (chronologie), la valorisation des réussites et l'encouragement des efforts. Enfin, des thérapies complémentaires sont possibles comme l'ostéopathie et la kinésiologie qui mettent l'accent sur la perception spatio-temporelle. Elles aideront grandement les enfants dysphasiques, dans la mesure où ceux-ci présentent des troubles de la motricité fine et/ou une dyspraxie. Au final, ces approches permettront de restaurer le lien que l'enfant peut faire entre ce qu'il perçoit de son environnement et ses propres perceptions corporelles. Tous ces accompagnements multiplient ainsi ses chances de bien mener sa vie sociale et professionnelle.

**Lisez ce que vous voyez :**

l'ondelle parti paf.

Veux dehors  
aller amuser  
Envie aller  
jouer jardin.

veux dormir pas.

froid, pull ?

Peut-on se faire bien comprendre en parlant ainsi ?

**Et maintenant ?**

Regarde, l'hirondelle  
s'est envolée.

Je peux aller  
dehors ?  
J'ai envie  
d'aller jouer  
dans le jardin

Je ne veux pas  
aller dormir  
tout de suite.

J'ai froid ,  
tu n'aurais pas un pull ?

Parler clairement apparaît pourtant si simple !

# LA DYSCALCULIE

La dyscalculie est un trouble du langage écrit et scolaire qui porte plus spécifiquement sur les chiffres et le calcul. On observe des difficultés à comprendre et à utiliser les nombres : ce trouble dans les apprentissages numériques apparaît spécifiquement chez les enfants, et ne s'accompagne toutefois d'aucune déficience mentale.

La dyscalculie se traduit par des difficultés

- à évaluer de petites quantités (par exemple, le nombre d'objets placés devant soi),
- à dénombrer : capacité à évaluer immédiatement une quantité allant de 1 à 4 sans avoir à énumérer
- à écrire les chiffres : il peut écrire 202 au lieu de 22
- à lire des nombres : il peut inverser les chiffres et lire 6 au lieu de 9 ou 52 au lieu de 25
- à lire une suite de nombres (y compris à mémoriser les numéros de téléphone)
- à comprendre le sens des nombres
- à ordonner les nombres (supérieur ou inférieur)
- à mémoriser les tables d'addition et de multiplication
- à distinguer les différents symboles : +, -, x, /)
- à comprendre des concepts tels que « deux fois plus que », « moins que »
- à réaliser des calculs arithmétiques simples, que ce soit à l'écrit ou en calcul mental.

Ce trouble affecterait entre 4 et 6 % des enfants d'âge scolaire dont 60 % présentent aussi des troubles de la lecture. Environ 2 % présentent une dyscalculie en trouble isolé et ce trouble est souvent associée à une dyspraxie, des troubles de la mémoire et de l'attention.

La dyscalculie est souvent mal repérée, dans la mesure où ce trouble de l'apprentissage est le moins connu de tous. On risque de penser simplement que l'enfant n'est pas un « matheux ». Néanmoins, elle peut être évaluée par un orthophoniste ou un neuropsychologue.

Il est important d'aider ces personnes au travers d'exercices, jeux, astuces, et aménagements scolaires afin de leur permettre d'adopter des stratégies compensatoires qui leur seront utiles toute leur vie.

Avec un bon diagnostic et un suivi adapté à sa situation, l'enfant pourra alors peu à peu, retrouver l'amour des nombres et des mathématiques, ce qui contribuera à accroître sa confiance en lui-même.

Regardez :

**428 = quatre deux cent huit**

**Trois cent mille quatre cent trois = 30 403**

**89 040 = Huit mille neuf cent quarante**

**Deux mille huit = 20008**

**Avez-vous déjà observé ce type d'erreurs  
de transcodage dans votre entourage ?**

# LA DYSGRAPHIE

La dysgraphie est un trouble du langage écrit et scolaire. Il se traduit par des difficultés de coordination et de la conduite du trait alors que les personnes qui en sont atteintes n'ont aucun retard intellectuel ou déficit neurologique.

On distingue, en outre, les dysgraphies maladroites, les dysgraphies crispées si l'écriture est raide et le trait tendu, les dysgraphies molles si l'écriture manque de tenue – notamment avec des lettres irrégulières –, les dysgraphies impulsives si l'enfant écrit vite au détriment de la forme des lettres qui perdent toute structure, et les dysgraphies lentes et précises, dans lesquelles, à l'inverse de la dysgraphie impulsive, l'enfant parvient à écrire correctement en fournissant de très importants efforts qui sont épuisants ; l'écriture est alors excessivement appliquée et précise.

Ce trouble concerne environ 10 % des enfants, surtout des garçons. Il peut apparaître dès l'apprentissage de l'écriture, en cours de scolarité ou plus tard. Il fatigue beaucoup car écrire ou dessiner requiert une énorme tension et des efforts permanents alors que de tels gestes s'effectuent normalement automatiquement.

Ils tiennent avec difficultés un crayon, ont une écriture crispée et beaucoup de mal à initier une forme. Leurs lettres sont souvent disproportionnées, d'où leur écriture chaotique. Ils ont beaucoup de mal à reproduire des formes et leurs dessins sont malhabiles. Ce n'est pas un manque d'attention, encore moins un manque de volonté, c'est l'organisation même de la fonction « graphique » qui est touchée.

Il existe des méthodes concrètes pour aider les enfants, adolescents et adultes à acquérir une aisance du geste, à être plus lisible et plus rapide dans l'écriture

L'essentiel du traitement consiste à permettre à l'enfant de se relaxer pour parvenir à contrôler ses gestes. Pour cela, on propose des exercices graphiques et des jeux adaptés. Il s'agit également de travailler sur les autres points faibles du dysgraphique : sa posture, la motricité fine, la tenue du scripteur (stylo, crayon), la formation des lettres. L'accent est mis sur la qualité de l'écriture plus que sur sa quantité, afin de valoriser l'enfant et ainsi le remotiver. Ce type de prise en charge s'adresse notamment aux dysgraphiques sévères, pour qui les séances ont lieu toutes les semaines.

Les enfants dysgraphiques peuvent bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire lors des examens, et de certains aménagements scolaires : cours photocopiés, prêt d'un ordinateur, horaires allégés, etc.

*L'écriture de la personne dysgraphique est un peu la même que celle qu'obtiendrait un droitier écrivant de la main gauche ou inversement*

Écrivez votre nom de la main gauche si vous êtes droitier. Utilisez votre main droite si vous êtes gaucher.

Raphael      Béatrice

N'avez-vous pas remarqué ce même manque d'aisance à écrire chez certaines personnes ?

# LA DYSPRAXIE

Une dyspraxie est un trouble de l'organisation des gestes. Les personnes dyspraxiques ne peuvent pas coordonner et planifier correctement des gestes volontaires et intentionnels. Elle ne contrarie en rien les réflexes, car les muscles nécessaires à la réalisation des mouvements fonctionnent normalement. Il s'agit ni plus ni moins que d'une apraxie survenant au cours de la phase de développement de l'enfant (3 à 6 % des enfants seraient concernées).

Une praxie est un geste organisé qui a nécessité un apprentissage, est planifié dans l'espace et dans le temps, d'où leurs gestes maladroits à l'excès et inefficaces, et l'extrême difficulté à faire plusieurs choses à la fois, comme écrire tout en prêtant simultanément attention à l'orthographe.

Il existe différentes sortes de praxies :

- ✂ les praxies globales : nager, conduire, s'habiller ...
- ✂ les praxies constructives : faire des puzzles, des jeux de construction ...
- ✂ les praxies réflexives : imiter des gestes ...
- ✂ les praxies idéatoires : avec ou sans objet (repasser, plier une feuille ...)
- ✂ les praxies idéomotrices : faire un signe en guise d'adieu ...

Les dyspraxies entraînent donc divers types de troubles. On observe d'abord des difficultés à progresser normalement au niveau moteur (maladresses et difficultés de coordination) aussi bien dans des actions simples, telles que la marche, que pour certaines plus complexes comme utiliser ses couverts ou faire ses lacets. Mais aussi du langage (difficultés d'élocution), de la logique et des mathématiques (difficultés à aborder l'arithmétique, à poser des opérations). Des troubles oculo-moteurs sont aussi présents. Ils se traduisent par des difficultés à fixer un objet ou à le suivre des yeux (on parle de dyspraxie visuo-spaciale), avec les problèmes que cela entraîne pour la lecture notamment. On note également une forme de dyslexie ou, dans tous les cas, une difficulté à aborder l'écrit manuscrit. Enfin, ces symptômes entraînent souvent une tendance à l'isolement en raison du manque de confiance en soi qu'ils provoquent.

Le diagnostic n'est pas facile car les symptômes d'autres pathologies affectant le développement sont les mêmes, et la différenciation est parfois compliquée chez les jeunes enfants. De nombreux examens complémentaires sont donc nécessaires, que ce soit en neurologie mais aussi en psychologie ou psychomotricité. Les spécialistes ont également recours à des tests intellectuels. **Quoi qu'il en soit, il faut éviter de tomber dans le piège de l'enfant jugé paresseux à tort.**

L'accompagnement et la rééducation des enfants dyspraxiques sont pluridisciplinaires. Elles font intervenir divers professionnels tels que des orthophonistes, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthoptistes, ainsi que, parfois, des podologues-posturologues.

Au niveau scolaire, la présence d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) est indispensable pour venir en aide à l'enfant. Un ordinateur peut se révéler une aide précieuse, à condition de l'accompagner pour son utilisation. Comme dans le cadre d'autres troubles du langage écrit et scolaire, l'enfant peut également bénéficier de plus de temps que les autres dans sa pratique scolaire.

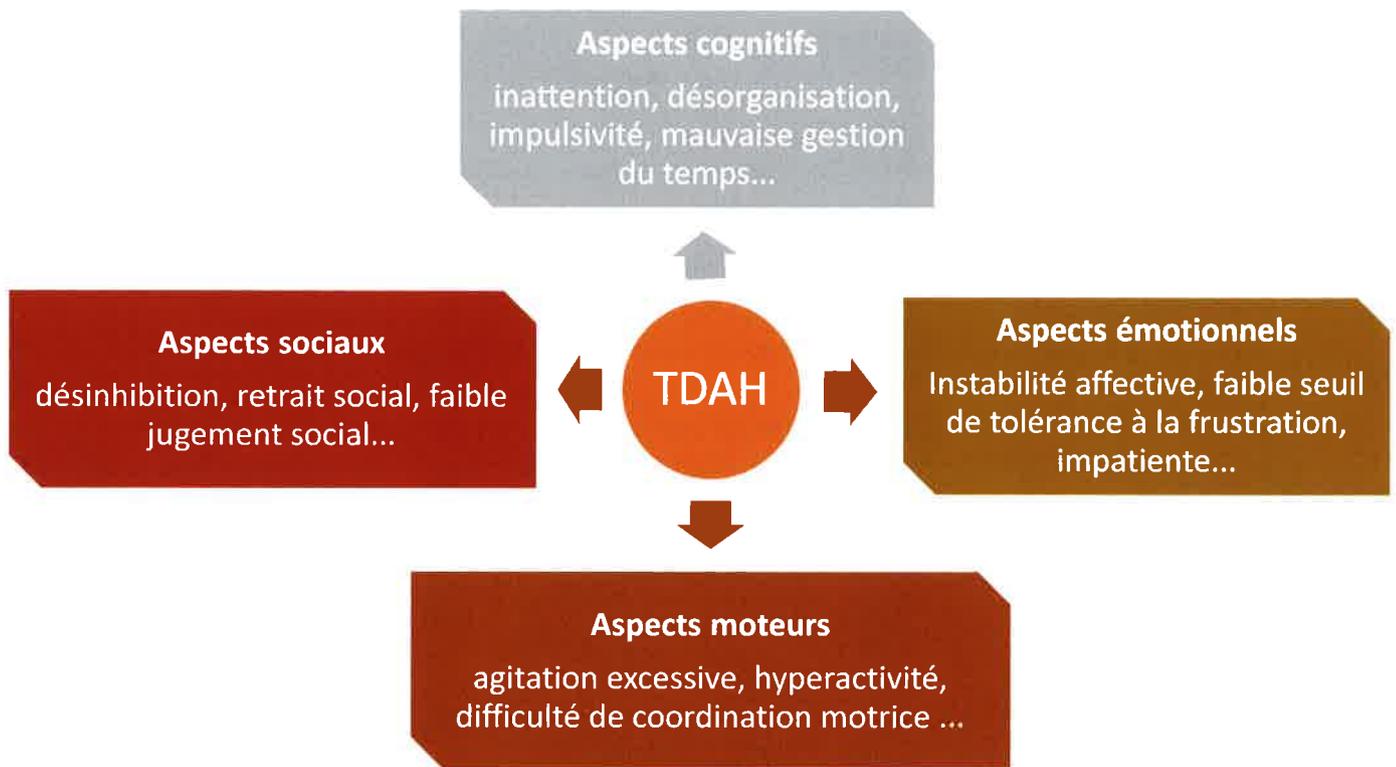
**Est-ce si compliqué  
de s'habiller ?**



# TROUBLE DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ – TDA/H

Le TDA/H est un trouble du développement qui concerne de 3,5 à 5,6 % des enfants d'âge scolaire. Il se caractérise par l'expression de symptômes d'inattention, d'impulsivité (« l'action précède la réflexion ») et d'hyperactivité ou agitation motrice non contrôlée. Il se développe chez un enfant intelligent, sans qu'une maladie neurobiologique ou psychiatrique l'explique exclusivement. Il s'associe volontiers à d'autres troubles comme celui de l'apprentissage entraînant très souvent des difficultés scolaires.

Les symptômes du TDA/H sont susceptibles de fluctuer dans le temps et de varier en intensité, en fonction du profil de l'enfant, de l'expression du trouble, mais aussi en fonction de l'environnement dans lequel il évolue.



Les signes ne sont évidemment pas spécifiques de ce diagnostic et peuvent par exemple s'observer chez des enfants turbulents, en situation d'échec scolaire ou de carence éducative. Néanmoins si ces symptômes sont particulièrement intenses et durables (à début précoce et d'évolution prolongée), et s'ils s'expriment dans différentes situations (à l'école, au domicile, dans les loisirs...) avec des conséquences gênantes sur la vie sociale, scolaire et familiale de l'enfant, ils deviennent évocateurs de TDA/H.

Le TDAH et ses 3 caractéristiques essentielles :

- **L'inattention** (symptôme le plus constant) : difficulté à soutenir son attention et à moduler, difficulté à sélectionner les informations pertinentes, manque d'organisation.
- **L'impulsivité** verbale/motrice/sociale : parler et agir avant de réfléchir, difficulté à percevoir le lien entre ses actes et leurs conséquences, manque de patience, couper souvent la parole, être brusque, délaisser rapidement une activité pour une autre, être parfois envahissant avec les autres et irrespectueux.
- **L'hyperactivité** (est souvent évidente) : remuer exagérément les mains et les pieds sans raison apparente, avoir du mal à se tenir tranquille, bavardages excessifs, courir et grimper partout de manière inappropriée.

Les critères diagnostiques sont ceux de la classification du DMS-V : 9 concernent l'inattention, 9 l'agitation ou l'impulsivité et 5 critères à caractères obligatoires à savoir :

- Le début des symptômes doit se situer avant l'âge de 12 ans
- La durée des symptômes doit être supérieure à 6 mois
- Les troubles doivent s'exprimer dans au moins deux circonstances ou lieux différents (par exemple école et domicile) ;
- Les troubles doivent manifestement retentir sur l'intégration de la vie sociale, scolaire ou professionnelle.
- Les symptômes ne surviennent pas exclusivement au cours d'un trouble psychotique, et ils ne sont pas mieux expliqués par un autre trouble mental (trouble anxieux, trouble de la personnalité, etc.)

**Pour évoquer le diagnostic de TDA/H, il faut que les 5 critères obligatoires soient remplis ainsi que 6 des 9 critères d'inattention ou d'agitation/impulsivité**

Compte tenu du caractère non spécifique des symptômes le diagnostic nécessite le recueil de divers éléments, selon les troubles repérés :

- à partir d'entretiens avec les parents et avec l'enfant ;
- d'un examen clinique de l'enfant ;
- de questionnaires d'évaluation destinés aux parents et enseignants ;
- d'un bilan psychologique, et neuropsychologique et éventuellement de différents bilans paramédicaux (orthophonie, psychomotricité...).

En effet, l'examen initial doit tout d'abord chercher certains troubles susceptibles de provoquer des déficits de l'attention secondaires. Parmi les causes médicales de déficit de l'attention il faut envisager : un trouble auditif ou visuel périphérique ou central, une épilepsie, des troubles du sommeil, apnées du sommeil, une fatigabilité liée à une maladie chronique, etc. Il faut également éliminer une déficience intellectuelle globale.

Une évaluation initiale rigoureuse, si possible par une équipe multidisciplinaire est donc nécessaire pour affirmer le diagnostic de TDA/H, apprécier le retentissement du trouble, préciser les besoins de l'enfant, en classe et dans sa vie quotidienne pour permettre la mise en place d'un accompagnement multimodaux adapté et efficace, ainsi que pour ses parents et enseignants.

# TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)

L'autisme est un trouble neuro-développemental précoce. Il s'exprime de manière très variable, c'est pourquoi on parle aujourd'hui de Troubles du Spectre Autistique (TSA) (qui comprennent le syndrome d'Asperger) qui se substitue à celle de Troubles Envahissants du Développement (TED), utilisée jusqu'alors en référence à la Classification Internationale des Maladies (CIM).

Les TSA touchent environ 1 individu sur 150. Ils sont caractérisés par une altération du développement de trois grands domaines de comportement dès la petite enfance :

**Les Interactions sociales**  
L'enfant ne s'engage pas de manière adéquate dans les relations interpersonnelles  
Il présente par exemple :  
Des particularités dans le contact oculaire  
Peu de mimiques faciales  
Peu ou pas de recherche spontanée à partager ses plaisirs, ses intérêts ou ses réussites  
Des difficultés à décoder et à reconnaître nos comportements et émotions ...

**La communication**  
L'enfant présente très souvent des difficultés de langage oral sans tentative de compensation par le « non verbal » (mimiques, gestes). Lorsqu'il s'exprime verbalement, le langage présente certaines bizarreries  
Par exemple :  
Une difficulté à être dans la conversation  
La répétition de mots et phrases, hors contexte, sans réel échange  
Une information de voix qui peut être monocorde, suraiguë  
Des difficultés à comprendre le second degré, l'humour, les expressions abstraites...

**Le comportement et les intérêts restreints et stéréotypés**  
L'enfant présente des particularités au niveau de son comportement, ainsi que dans ses domaines d'intérêts.  
Par exemple :  
Des mouvements anormaux et répétés (battements des mains comme pour s'envoler, balancement du corps d'avant en arrière ...)  
Un besoin de routines avec une résistance aux changements  
Un intérêt très marqué pour des objets inanimés (bout de ficelle, brindilles d'herbe...) ainsi que des parties d'objets (roue d'une petite voiture)  
Une absence de jeux nécessitant de l'imagination (jeux créatifs et jeux de faire semblant)

L'autisme est souvent associé à d'autres troubles :

- L'épilepsie
- L'hyperactivité
- La déficience intellectuelle
- Les troubles du sommeil et de l'alimentation

Tous ces signes de l'autisme s'expriment à des degrés différents

Aujourd'hui les connaissances sur l'autisme ne permettent pas encore d'en comprendre toutes les causes. Contrairement aux idées reçues, les scientifiques sont tous d'accord sur le fait que l'autisme n'est pas la cause d'une éducation parentale inadaptée.

Il est nécessaire de poser au plus vite le diagnostic. Les spécialistes constatent que plus l'autisme est identifié tôt, plus le jeune aura des possibilités de progresser. Pour les parents et l'entourage, un diagnostic rapide peut également tout changer. L'identification du trouble permet de poser un mot et un début d'explication sur des comportements inhabituels, jusqu'à maintenant incompréhensible. Les parents pourront alors envisager une scolarité adaptée.

### **Les études et les formations préprofessionnelles et professionnelles**

Les TSA ont une reconnaissance de situation de handicap (MDPH) et permet ainsi la mise en place d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

**Un élève avec autisme peut avoir accès à tous les parcours scolaires de droit commun proposés dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et dans les lycées professionnels (LP).** Il convient cependant de choisir un parcours adapté à ses capacités.

En milieu ordinaire, dans les collèges au sein de section d'enseignement général adapté ou dans les lycées professionnels au sein d'une Ulis-LP, des jeunes avec autisme peuvent suivre une formation préprofessionnelle et professionnelle. Il en est de même pour les formations en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), en fonction des possibilités de l'élève.

Il existe également des formations adaptées, même si elles sont encore rares aujourd'hui ; des SESSAD Pro, des IME Pro.

Le jeune bachelier avec autisme peut également accéder à toutes les formations post-bac notamment les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les formations universitaires.

Au sein des universités, il faut se rapprocher de la Mission Handicap qui sera en capacité d'organiser en tant que de besoins, un accompagnement humain, des aides techniques et de mettre en place des aménagements des examens ou de l'emploi du temps. Pour les écoles de l'enseignement supérieur, le jeune doit se rapprocher du référent handicap de l'établissement et pour les formations dispensées au lycée (STS et CPGE) les demandes d'aménagements se font auprès du proviseur.

## GLOSSAIRES DES SIGLES

ACSE	Agence nationale pour la cohésion Sociale et l'Égalité	AED	Aide Educative à Domicile
AED	Aide Educative à Domicile	AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AEMO	Assistance Educative en Milieu Ouvert	AESH	Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap
AGEFIPH	Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	ASH	Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves en situation de Handicap
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire	BEP	Besoins Éducatifs Particuliers
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du voyage
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDA(PH)	Commission des Droits et de l'Autonomie (des Personnes Handicapées)	CFA (S)	Centre de Formation des Apprentis (Spécialisé)
CFG	Certificat de Formation Générale	CIO	Centre d'information et d'Orientation
CMP	Centre Médico-Psychologique	CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance	DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	EE	Equipe Éducative
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté	ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESS	Equipe de Suivi de Scolarisation	EVS	Emploi de vie Scolaire
GEVA sco	Guide d'Évaluation Scolaire	IME	Institut d'Éducation Motrice

IEN-ASH	Inspecteur de l'Éducation Nationale pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap	IMC IMOC	Infirmes Moteur Cérébral Infirmes Moteur D'origine Cérébrale
IP	Information Préoccupante	LEA	Lycée d'Enseignement Adapté
LPC	Langue Parlée Complétée	LSF	Langue des Signes Françaises
MA	Maison des Adolescents	MDPH	Maison départementale des Personnes Handicapées
MESCa	Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire	MECSO	Maison d'Enfant à Caractère Social
MGI	Mission Générale d'Insertion	MIJEC	Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique
ONISEP	Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions	PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAP	Projet d'Accompagnement Personnalisé	PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile	PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Éducative
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation	RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés
RA	Regroupement d'Adaptation	SESSAD	Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile
SSAD	Service de Soins et d'Aide à Domicile	SSEFIS	Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire
TDAH	Trouble de Déficit d'Attention/Hyperactivité	TED	Trouble Envahissant du Développement
TSA	Troubles Spécifiques des Apprentissages	TSL	Troubles Spécifiques du Langage
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	UE	Unité d'Enseignement
UP2A	Unité Pédagogique pour enfant Allophones Arrivants	UP2A-NSA	Pour les élèves Non Scolarisés Antérieurement



## UN PLAN ? POUR QUI ?

PLAN	PPS Plan Personnalisé de scolarisation	PAP Plan d'accompagnement personnalisé	PPRE Projet Personnalisé de réussite éducative	PAI Plan d'accueil Individualisé
	Difficultés durables		Difficultés passagères	Élève malade
Pour qui ?	Situation de Handicap reconnue par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH)	Troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie ...)	Maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement	Pathologie chroniques, intolérances alimentaires, allergies
Les besoins ?	Le PPS est la feuille de route de de suivi du projet de parcours de scolarisation de l'élève et notamment de ses besoins de compensation : AEEH, appréciation d'orientation (ULIS, IME, Sessad), agrément de matériels pédagogiques adaptés (informatique), aide humaine (AVS ou AESH) et d'aménagements et d'adaptations pédagogiques	Le jeune a besoin d'aménagements et d'adaptations pédagogiques Le PAP est un outil de suivi pour assurer une cohérence pendant toute la scolarité	Mise en place d'actions ciblées sur des compétences précises repérées. Se décline par un accompagnement pédagogique différencié et la mobilisation active de tous les acteurs : élève, parent, enseignant	L'élève a besoin d'un traitement médical, régime spécifique, aménagement de la scolarité liée à son état de santé
A la demande de qui ?	Demande de la famille par saisine MDPH	Demande du conseil des maîtres ou de classe ou du professeur principal en accord avec la famille	Demande de l'équipe pédagogique pour proposition à la famille	Demande de la famille (ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille). Doit être rédigé par le médecin scolaire
Où ?	L'interlocuteur privilégié est l'enseignant référent	Établissement scolaire		



## PPS : Projet personnalisé de scolarisation

### Les élèves concernés :

Le PPS concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans l'article 2 de la loi de 2005 : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » et pour lesquels la MDPH s'est prononcé sur la situation de handicap.

### Les objectifs :

Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève en situation de handicap et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève (article L-112-2 du CE).

### Ce qu'il permet :

Il précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires et favorise la cohérence des actions

- Orientation scolaire : ULIS, classe ordinaire, cours à domicile
- Aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue,...)
- Aménagement pédagogique, adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopies des cours...)
- Mesures d'accompagnement : Auxiliaire de vie scolaire, SESSAD, orthophoniste...
- Attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur, logiciels ...
- Aménagement des examens et concours (tiers temps, secrétaire...)

### La procédure :

C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir du formulaire Cerfa afin de faire part de ses demandes et souhaits relatifs au parcours de la formation de son enfant. Elle peut prendre contact avec l'enseignant référent pour être accompagnée dans la demande.

L'enseignant référent recueille les informations auprès des familles et des enseignants et joint à la demande de PPS les bilans nécessaires (orthophoniste, psychologue, médecin scolaire).

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE), qui regroupe les différents professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, procède à l'évaluation de la situation de l'élève grâce au GEVA-Sco première demande\*. Cette EPE élabore ensuite le PPS puis le transmet à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) après l'avoir soumis à la famille qui le validera ou non.

La CDAPH prend les décisions relatives au parcours de formation sur la base du projet personnalisée de scolarisation. Elle statue sur l'orientation des élèves.

#### Mise en œuvre et suivi :

Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre du PPS.

L'enseignant référent assure le suivi de la mise en œuvre du PPS afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence. Il réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) comprenant les parents, les enseignants, le psychologue scolaire, le médecin scolaire, l'orthophoniste... Il rédige les comptes rendus des réunions de ces équipes sous forme du GEVA-Sco et en assure la diffusion auprès des parties concernées. Il assure le lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève.

#### Durée de validité :

Le PPS s'inscrit dans la durée mais doit être révisé au moins une fois par an.

#### Cadre réglementaire :

- Article D.351-5 du code de l'éducation
- Bulletin officiel n°32 du 7 septembre 2006
- Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Décret n° 2015-85 du 28 janvier 2015

**Précision :** \* Le GEVA-Sco est un outil normalisé qui permet de collecter des informations sur l'élève, nécessaire à l'évaluation de ses besoins. Il est transmis à l'EPE par l'enseignant référent.

Deux documents GEVA-Sco :

- GEVA-Sco première demande concerne les élèves qui n'ont pas encore de PPS, il est renseigné par les équipes éducatives au sein de l'établissement scolaire
- GEVA-Sco réexamen : concerne les élèves qui ont déjà un PPS, il est renseigné lors des équipes de suivi de scolarisation réunies par l'enseignant référent.

# PAP : Plan d'accompagnement personnalisé

## Les élèves concernés :

Le Plan d'Accompagnement Personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages, évoluant sur une longue période, sans reconnaissance du handicap (Dyslexie, dysphasie, dyspraxie...).

## Les objectifs :

Le PAP définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève.

## La procédure :

Le PAP est un document normalisé, il est rédigé sur la base d'un modèle national qui vise à répondre aux difficultés scolaires de l'élève. Il est organisé en fonction des cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

Il peut être proposé par le conseil des maîtres ou le conseil de classe. Le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut être demandé par la famille.

Le constat des troubles est fait par le médecin scolaire ou de famille, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés. Le médecin scolaire rend alors un avis sur la pertinence de la mise en place d'un PAP au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages.

Le PAP est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.

## Ce qu'il permet :

Le PAP permet un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages :

- Allègement du travail scolaire, consignes, photocopies des cours, aménagement des contrôles, utilisation d'un ordinateur personnel.
- Prise en charge extérieure possible durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue...).

**Attention, le PAP ne donne pas automatiquement droit aux aménagements des examens, mais c'est une condition nécessaire pour en faire la demande.**

### Mise en œuvre et suivi :

Les enseignants assurent la mise en œuvre du PAP au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordinateur. Le suivi est tout au long de la scolarité afin d'éviter la rupture dans les aménagements et les adaptations.

### Durée de validité :

Le PAP peut accompagner un élève tout au long de sa scolarité. Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis.

### A savoir :

Le PAP ne peut comporter des décisions qui relèvent de la CDAPH (orientation, matériel adapté ou aide humaine) et ne permet pas de déroger au droit commun (aménagement des programmes, et dispense de certaines matières, temps partiel de scolarité). Un élève ne peut donc pas bénéficier d'un PAP et d'un PPS pour un même trouble des apprentissages.

Le PAP ne constitue pas pour les familles un préalable nécessaire à la saisine de la MDPH.

Si précédemment un PPRE était rédigé mais que la difficulté perdure, le PAP remplace le PPRE.

Un élève peut à la fois bénéficier d'un PAP et d'un PAI si la pathologie le justifie.

### Cadre réglementaire :

- Article D.311-7 et D.311-13 du code de l'éducation
- Circulaire ministérielle du 22 janvier 2015 – n° 2015-016
- Décret n°2014-1377 du 18/11/2014

# PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

## Les élèves concernés :

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

## Les objectifs :

Le PPRE formalise et coordonne les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par son ou ses enseignants, aux aides spécialisées ou complémentaires.

## La procédure :

À l'initiative des équipes pédagogiques qui ont établi préalablement un bilan précis et personnalisé des besoins de l'élève propose des actions ciblées sur des compétences précises. Les actions conduites sont formalisées dans un document qui précise les objectifs, les ressources, les types d'actions, les échéances et les modalités d'évaluation.

Il est modulable : son contenu et son intensité évoluent en fonction de l'élève concerné.

Il est présenté aux parents et à l'élève. L'adhésion et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme.

## Mise en œuvre et suivi :

Le PPRE est mis en place par le chef d'établissement. Les actions sont mises en œuvre prioritairement par l'enseignant dans le cadre ordinaire de la classe. Des modalités d'évaluation des progrès de l'élève sont prévues. Des enseignants spécialisés peuvent apporter leur concours à la mise en œuvre du PPRE. Au collège ou au lycée, le professeur principal coordonne la mise en œuvre du PPRE après concertation de l'équipe.

## Durée de validité :

Le PPRE est une action spécifique de remédiation intensive et de courte durée. Il est donc temporaire : sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que ses progrès.

## **A savoir :**

Le PPRE Passerelle, mis en place par la circulaire de rentrée de 2011, c'est un PPRE dont la mise en œuvre se fait en concertation entre l'école élémentaire et le collège.

**Un PPRE n'exclue pas l'existence d'un PAI ou d'un PPS**

## **Cadre réglementaire :**

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 – art. 37

Décret n°2005-1014 du 24/8/2005

Circulaire n°2006-138 du 25/8/2006 (et rectificatif)

Circulaire n° 2011-126 du 26/8/2011

Décret n° 2014-1377 du 18/11/2014

## PAI : Projet d'Accueil Individualisé

### Les élèves concernés :

Le PAI concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il permet de suivre une scolarité normale.

### Les objectifs :

Permettre à chaque élève titulaire d'un PAI de suivre sa scolarité dans son établissement et bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier aux inconvénients liés à son état de santé.

Préciser également comment, en cas de périodes d'hospitalisation ou de maintien à domicile, les enseignants de l'école veillent à assurer le suivi de la scolarité.

Il peut comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

### La procédure :

La demande de PAI est faite par la famille, ou par le chef d'établissement, toujours en accord et la participation de la famille.

Le PAI est un document écrit et rédigé par le médecin scolaire, en collaboration avec le chef d'établissement et/ou l'équipe éducative, après avoir déterminé les aménagements particuliers susceptibles d'être mis en place et explique à tous la prescription et les gestes nécessaires. Les enseignants sont alors sollicités pour dispenser certains soins ou réaliser les gestes en cas d'urgence.

Il appartient au médecin prescripteur d'adresser au médecin de la collectivité, avec l'autorisation des parents :

- L'ordonnance qui indique avec précision le médicament qu'il convient d'administrer (nom, doses et horaires) ;
- Les demandes d'aménagements spécifiques qu'il convient d'apporter dans le cadre de la collectivité
- La prescription ou non d'un régime alimentaire.

Le PAI est signé par le chef d'établissement, la famille et chaque personne s'engageant à participer à son application.

### Mise en œuvre et suivi :

Le chef d'établissement assure l'élaboration, la mise en place et le suivi du projet dans l'établissement. Le médecin à la responsabilité de l'information et du suivi médical.

### Durée de validité :

Il peut être établi pour quelques semaines ou une année complète. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre à la demande de la famille.

### A savoir :

La décision de révéler des informations couvertes par le secret « médical » appartient à la famille.

Le PAI ne permet pas de :

- Réaliser des gestes de soins outrepassant les compétences de personnels non soignants ;
- Envisager l'administration d'un traitement autre que par la voie inhalée, orale ou par auto-injection ;
- Se substituer à la responsabilité de la famille.

La présence d'un PAI n'exclue pas l'existence d'un PPRE

### Cadre réglementaire :

Article D.351-9 du code de l'éducation

Bulletin officiel n°34 du 18 septembre 2003

## LES ÉTABLISSEMENTS

<b>ARIEGE</b>				
Ecole Jeanne D'arc	ULIS	Pamiers	05.61.67.44.62	ecolejeannedarc.pamiers@ec-mp.org
Collège Jean XXIII	ULIS	Pamiers	05.61.67.92.29	jeanXXIII.pamiers@ec-mp.org
<b>AVEYRON</b>				
École Jeanne d'Arc	ULIS	Rodez	05.65.68.40.85	0121069x@ac-toulouse.fr
École Sainte Famille	ULIS	Villefranche sur Rouergue	06.65.81.17.03	0121125h@ac-toulouse.fr
École Marguerite-Marie	ULIS	Millau	05.65.60.04.35	0121153n@ac-toulouse.fr
Collège Saint Joseph	ULIS SGEPA	Rodez	05.65.73.30.40	0121430p@ac-toulouse.fr
<b>TOULOUSE</b>				
École Saint Exupère	ULIS	Toulouse	05.61.25.28.14	ecolesaintexupere.toulouse@ec-mp.org
École Annonciation	ULIS	Seilh	05.62.21.47.30	ecoleannonciation@ec-mp.org
École Immaculée Conception	ULIS	Toulouse	05.61.62.76.71	ecoleimmconception.toulouse@ec-mp.org
École Sainte Thérèse	ULIS	Saint Gaudens	05.62.00.95.10	ecolesainttherese.saintgaudens@ec-mp.org
Collège Sainte Thérèse	ULIS	Saint Gaudens	05.62.00.95.10	sainttherese.saintgaudens@ec-mp.org
Collège Sainte Famille	ULIS	Toulouse	06.34.10.12.60	saintefamilledesminimes.toulouse@ec-mp.org
Collège Saint Louis	ULIS	Toulouse	05.34.25.08.81	saintlouis.toulouse@ec-mp.org
Collège Saint Joseph	SEGPA	Toulouse	05.62.47.71.00	saintjoseph.toulouse@ec-mp.org
LP Myriam	ULIS	Toulouse	05.61.14.71.47	myriam.toulouse@ec-mp.org
LP Sainte Marie de Saint Sernin	ULIS	Toulouse	05.62.27.91.61	0311219g@actoulouse.fr
Lycée agricole Saint François la Cadène	ULIS	Labège	05.62.24.01.31	lyceesaintfrancois@apprentis-auteuil.org
ASPECT Midi-Pyrénées	CFA – S	Toulouse	05.62.47.01.01	Info.aspect-mipy.fr
<b>GERS</b>				
École Saint Paul	ULIS	Auch	05.62.05.29.54	saint-paul.auch@wanadoo.fr
Collège Oratoire	ULIS SEGPA	Auch	05.62.05.03.25	oratoire.auch@wanadoo.fr

<b>LOT</b>				
Groupe scolaire Sainte Hélène	ULIS École et Collège	Gramat	05.65.38.72.94	0460046a@ac-toulouse.fr
<b>HAUTES PYRÉNÉES</b>				
École de Massabielle	ULIS	Lourdes	05.62.14.85.89	ecole.massabielle@gmail.com
École Saint Joseph	ULIS	Tarbes	05.62.93.34.69	ecolesaintjosephtarbes@orange.fr
Collège Saint Joseph Peyramale	ULIS	Lourdes	05.62.94.26.93	0650877a@ac-toulouse.fr
Collège Jeanne d'Arc	ULIS	Tarbes	05.62.44.21.90	jeannedarc.tarbes@ec-mp.org
Lycée Saint Vincent de Paul	ULIS	Tarbes	05.62.93.13.30	lppvincentdepaul65@gmail.com
<b>TARN</b>				
École Bon Sauveur	ULIS	Albi	05.63.38.25.96	ecolebonsauveur.albi@ec-mp.org
École Notre Dame	ULIS	Castres	05.63.72.63.94	ecole-ndcastres@wanadoo.fr
Collège Bon Sauveur	ULIS	Albi	05.63.49.28.00	college@bonsauveur-edu.org
Collège Barral	SEGPA	Castres	05.63.59.05.49	lycee.barral.81@wanadoo.fr
Collège Saint Jean	SEGPA	Saint Sulpice	05.63.33.66.70	college.st-jean@apprentis-auteuil.org
<b>TARN ET GARONNE</b>				
École Sacré Cœur	ULIS	Caussade	05.63.93.13.88	ecolesacrecoeur82@wanadoo.fr
Collège Saint Roch	ULIS	Durfort	05.63.04.50.16	marie-claude.reffle@apprentis-auteuil.org
Institut Familial	SEGPA	Montauban	05.63.21.86.00	secretariat@institutfamilial-montauban.com
Lycée Théas	ULIS PRO	Montauban	05.63.03.96.27	contact@lycee-pierre-marie-theas.fr

# LES DIFFERENTS PROFESSIONNELS

## L'ORTHOPHONISTE

L'orthophonie est une discipline paramédicale qui s'intéresse aux personnes présentant des troubles de la communication et du langage parlé ou écrit.

### Missions

- Prévenir, évaluer et traiter (le plus tôt possible) les problèmes liés à la voix (mutisme), à l'articulation (dysarthrie), à la parole de façon générale (bégaiement, dysphonie), à la déglutition (dysphagie).
- Diagnostiquer et de traiter les troubles de la compréhension du langage oral (aphasie notamment), de la compréhension de l'écrit (aphasie également), de la réalisation et de l'expression du langage en général tels que la dyslexie, et de la cognition mathématique (dyscalculie).
- Permet d'apprendre d'autres formes de communication non verbale destinées à aider les patients à vivre le mieux possible en société, notamment en cas d'autisme ou de syndrome d'Asperger.
- Traiter les troubles oro-myo-faciaux (des muscles de la bouche et du visage) comme ceux rencontrés dans l'apraxie.

## PSYCHOMOTRICIEN

C'est un professionnel de santé qui travaille sur prescription médicale. Il réalise des soins psychomoteurs auprès des personnes qui en ont besoin tout au long de la vie. Il intervient dans le cadre de l'éducation psychomotrice, la prévention, l'éducation pour la santé, la rééducation, la réadaptation et la psychothérapie à médiation corporelle.

### Missions

- Remédier à certains troubles psychomoteurs, permettre d'investir l'espace et le temps, contrôler son geste.
- Favoriser l'éveil de l'imaginaire et du perceptif, vivre des expériences perceptives, sensorielles, kinesthésiques ou ludiques.
- Trouver ou retrouver le plaisir du mouvement, le plaisir d'être son corps, d'être soi-même.
- Apprendre à exprimer ses désirs, ses émotions, et entrer en relation avec l'autre et le monde.
- Aider à la transformation des éprouvés en représentations, prendre conscience de ses conflits internes.
- Reprendre confiance en soi et en l'autre, retrouver le goût de la vie.

## L'ORTHOPTISTE

L'orthoptiste est un professionnel de santé qui assure des actes de rééducation et de réadaptation de la fonction visuelle, qui participe à des actions de dépistage des troubles visuels, et pratique des examens complémentaires nécessaires à l'exploration de la vision.

Les actes de rééducation et de réadaptation de la fonction visuelle font suite à un **bilan orthoptique** : bilans d'évaluation des capacités visuelles en rapport avec une bonne utilisation de la vision au quotidien.

### Missions

#### Rééducation

- Strabismes, amblyopie chez l'enfant surtout
- Déséquilibre binoculaire + problème postural
- Neuro orthoptie : POM (paralysie oculomotrice), troubles perceptifs, coordination perceptivo motrice
- Basse vision du bébé au grand âge

#### Exploration fonctionnelle

- Examens complémentaires à la consultation en ophtalmologie
  - Réfraction, Champs visuels
  - Bilans orthoptiques
- Dépistage et Prévention

## L'ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapie est une profession de santé dont l'objectif est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace, et ainsi de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap pour les personnes, en tenant compte de leurs habitudes de vie et de leur environnement.

### Missions

- Améliorer les fonctions déficitaires : motrices (préhensions globales et fines...), cognitives (mémoire, attention, concentration, repérage temporo-spatial...), sensorielles, psychiques...
- Préconiser des aides techniques, des aides humaines, des aides animalières et des modifications matérielles, dans le but de favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie ou de faciliter l'intervention des aidants.

## PEDOSPYCHIATRE

Le pédopsychiatre est diplômé de médecine et spécialisé en psychiatrie de l'enfant. Il est habilité à prescrire des médicaments si besoin. Il est le mieux placé pour prendre en charge les troubles psychiques sévères (par exemple troubles du comportement sévères) mais il peut aussi être consulté pour un accompagnement psychologique plus classique (acceptation de soi et de ses difficultés, ...).

La pédopsychiatrie permet à la fois de diagnostiquer, de traiter et de prévenir les maladies mentales de l'enfant et de l'adolescent jusqu'à l'âge de 18 ans. Celles-ci peuvent être très diverses :

- la dépression et les tentatives de suicide ;
- les troubles anxieux, comme l'anxiété généralisée, la phobie ou les TOC ;
- les psychoses infantiles et les troubles du développement ;
- l'autisme ;
- l'hyperactivité avec déficit de l'attention (TDHA) ;
- ect.

## PSYCHOLOGUE

Le psychologue est diplômé de psychologie (cursus plus orienté sur les sciences humaines). Il peut accompagner les jeunes dans l'acceptation de ses difficultés et du regard des autres. Il peut aussi accompagner les parents, qui auraient des tas de raisons de se sentir démunis.

### Missions

- Donner un espace de parole et d'écoute neutre et confidentiel ;
- Repérer les difficultés (souffrance, stress, angoisse, etc.) ;
- Apporter des solutions adaptées dans le but de conduire le jeune vers un mieux-être psychique, émotionnel et relationnel ;
- Faire passer un bilan psychométrique.
- Participer à l'élaboration au plan d'accompagnement du jeune.

## NEUROPSYCHOLOGUE

La neuropsychologie est l'étude des troubles des fonctions cognitives et des apprentissages. Son objectif est de mieux comprendre le développement cognitif de l'enfant, ses éventuelles anomalies et de lui apporter les aides nécessaires en s'appuyant sur ses compétences.

Les troubles cognitifs sont responsables de troubles des apprentissages (voire de l'échec scolaire) et de troubles du comportement.

Ils peuvent prendre l'allure d'une lenteur, d'une inattention, de difficultés de mémoire, d'un manque de concentration, d'une «maladresse motrice », de difficultés de compréhension.

Il y a les troubles spécifiques des apprentissages (environ 5% de la population scolaire) : dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, dyscalculie mais également la dyspraxie, la dysphasie. Tous ces troubles « dys » peuvent être présents malgré des capacités satisfaisantes dans les autres domaines.

### Missions

- Évaluation des atouts et difficultés sur le plan cognitif (on parle de bilan neuropsychologique - test de QI).
- Élaborer des programmes de rééducation pour améliorer les fonctions cognitives ou gérer les troubles comportementaux.

## LES INTERLOCUTEURS

### **APEL Académique de TOULOUSE**

28, rue de l'Aude - 31500 TOULOUSE

☎ : 05.61.80.50.34

✉ : [secretariat@apelacademietoulouse.org](mailto:secretariat@apelacademietoulouse.org)

### **Service Information et Conseil aux Familles**

28, rue de l'Aude – 31500 TOULOUSE

☎ : 06.46.90.29.72 / 05.61.80.50.34

✉ : [service.icf@apelacademietoulouse.org](mailto:service.icf@apelacademietoulouse.org)

### **APEL Départementale de l'Ariège**

✉ : [bureauapel09@gmail.com](mailto:bureauapel09@gmail.com)

### **APEL Départementale de l'Aveyron**

✉ : [apelaveyron@gmail.com](mailto:apelaveyron@gmail.com)

### **APEL Départementale de la Haute Garonne**

✉ : [contact@apel31.org](mailto:contact@apel31.org)

### **APEL Départementale du Gers**

✉ : [service.icf@apelacademietoulouse.org](mailto:service.icf@apelacademietoulouse.org)

### **APEL Départementale du lot**

✉ : [service.icf@apelacademietoulouse.org](mailto:service.icf@apelacademietoulouse.org)

### **APEL Départementale des Hautes Pyrénées**

✉ : [apel65@sfr.fr](mailto:apel65@sfr.fr)

### **APEL Départementale du Tarn**

✉ : [contact@apel81.com](mailto:contact@apel81.com)

### **APEL Départementale du Tarn et Garonne**

✉ : [apel.tarnetgaronne@gmail.com](mailto:apel.tarnetgaronne@gmail.com)

### **APEL SERVICE**

☎ : 01 44 93 30 71

Vous avez une question sur l'éducation, l'orientation ou la scolarité de votre enfant ? Appelez Apel service les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h (prix d'un appel local).

## Les Directions Diocésaines de l'académie de Toulouse

### **Direction Diocésaine : 09 – 31 – 82**

28, rue de l'Aude – 31500 TOULOUSE

☎ : 05.61.80.49.17

### **Direction Diocésaine : 12 – 46**

26, avenue du Maréchal Joffre – 12000 RODEZ

☎ : 05.65.73.32.00

### **Direction Diocésaine 32**

13, rue du Docteur Samalens – 32000 AUCH

☎ : 05.62.61.91.51

### **Direction Diocésaine 65**

51, rue de Traynès – 65000 TARBES

☎ : 05.62.93.87.27

### **Direction Diocésaine 81**

16, rue de la République – 81000 ALBI

☎ : 05.63.43.63.00

### **Pôle psychologues DDEC 12 - 46**

Marie-Joëlle BOYER, Hélène BAULEZ, Catherine PASCAL

✉ : ddec12-46@ec-mp.org

### **Pôle psychologues DDEC 09 – 31 - 82**

Johanna TARBESSE, Florence BARRAU, Gisèle PERRODY

✉ : ddec09-31@ec-mp.org

### **MIJEC DDEC 09 – 31 – 82 (Mission Insertion Jeunes et Insertion Professionnelles jeunes handicapés)**

Nicolas MONCORGE

✉ : ddec09-31@ec-mp.org

## Maisons départementales des personnes en situation de handicap

### MDPH 09

5-7 rue du Cap de la ville  
BP6023 – 09000 FOIX  
☎ : 05.61.02.08.04  
✉ : mdph@ariego.fr

### MDPH 12

6, rue François Mazenq  
12000 RODEZ  
☎ : 05.65.73.32.60  
✉ : accueil@mdph12.fr

### MDPH 31

10, Place Alphonse Jourdain  
31000 TOULOUSE  
☎ : 0 800 31 01 31  
✉ : mdph@cg31.fr

### MDPH 32

12, rue Pelletier D'Oisy  
32000 AUCH  
☎ :  
✉ : mdph32@mdph32.fr

### MDPH 46

306 rue Victor Hugo  
Cité sociale des Tabacs  
46000 CAHORS  
☎ : 05.65.53.51.40  
✉ : contact@mdph46.fr

### MDPH 65

Centre de santé - Place Ferré - 65000 TARBES  
☎ : 05.62.56.73.46  
✉ : mdph65@ha-py.fr

### MDPH 81

221, avenue Albert Thomas  
BP 10055  
81027 ALBI Cedex 9  
☎ : 05.63.43.32.40  
✉ : mdph.accueil@tarn.fr

### MDPH 82

28, rue de la Banque  
82000 MONTAUBAN CEDEX  
☎ : 05.63.91.77.50  
✉ : mdph@ledepartement82.fr

## Les centres de références – Évaluation des troubles du langage et d'apprentissage

Ces lieux d'information, de diagnostic ou de prise en charge des troubles spécifiques du langage sont implantés dans les centres hospitaliers régionaux. Ils sont composés d'équipe pluridisciplinaires comprenant :

- Un médecin, le plus souvent neuro-pédiatre, ou pédopsychiatre ;
- Un(e) orthophoniste ;
- Psychologues cliniciens ou neuropsychologues

L'équipe peut parfois être complétée par :

- Un(e) psychomotricien(ne) ;
- Un ergothérapeute ;
- Un instituteur spécialisé qui aide à l'évaluation et accompagne la mise en place des dispositifs.

### Centre d'évaluation des troubles du langage et des difficultés d'apprentissage chez l'enfant

#### Hôpitaux de Toulouse – Hôpital des Enfants

330, avenue de Grande-Bretagne – TSA 70034 – 31059 TOULOUSE Cedex 9

☎ : 05.34.55.87.05

✉ : heneuopsy.sec@chu-toulouse.fr

### Centre référent du Piémont Pyrénéen

#### Centre Hospitalier de Tarbes

Service de pédiatrie et néonatalogie

Boulevard de Lattre de Tassigny – BP 1330 65013 TARBES Cedex 9

☎ : 05.62.51.54.26

✉ : jnetter@ch-tarbes-vic.fr

### CAMSP – Fondation Bon Sauveur d'Alby

1, rue Lavazière – 81025 ALBI Cedex 9

☎ : 05.63.48.48.04

✉ : cra-proxi.enf@bonsauveuralby.fr

Secrétariat ouvert le lundi après-midi de 13h30 à 17h

## **CRA Midi-Pyrénées**

Il est chargé d'une mission d'évaluation diagnostique et fonctionnelle d'enfant à risque ou atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Cette mission est confiée à l'unité régionale des Troubles Envahissants du Développement (TED).

### **Unité Régionale TED – CHU Toulouse**

Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent  
Pavillon Pinel (3<sup>ème</sup> étage)

Place Lange, TSA 60033 – 31059 TOULOUSE Cedex 6

☎ : 05.61.77.79.55

✉ : psylg.sectedime@chu-toulouse.fr

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

### **Unité d'évaluation des enfants de l'Est 31 et 09**

Pôle Guidance Infantile

15 chemin du Tricou – 31670 LABEGE

☎ : 05.61.62.60.35

✉ : evalted.poleguidance@arseaa.org

Secrétariat ouvert le vendredi de 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h

### **Unité bi-départementale d'évaluation 32 – 65**

Hôpitaux de Lannemezan

Bât 1, 644 Route de Toulouse – BP 167 – 65308 LANNELEZAN Cedex

☎ : 05.62.99.55.36

✉ : cra-auch-tarbes@orange.fr

Secrétariat ouvert un mardi sur 2 de 9h à 16h

### **CAMSPP – Fondation Bon Sauveur d'Alby**

1, rue Lavazière – 81025 ALBI Cedex 9

☎ : 05.63.48.48.04

✉ : cra-proxi.enf@bonsauveuralby.fr

Secrétariat ouvert le lundi après-midi de 13h30 à 17h

**Unité Bi-départementale d'évaluation 82 – 46**

Centre Hospitalier – Pavillon USAHC  
100, rue Léon Cladel – 82000 MONTAUBAN

☎ : 05.63.92.82.09

✉ : unite.ted.82-46@ch-montauban.fr

Secrétariat ouvert le vendredi après-midi

**Unité d'évaluation Autisme et autres TED**

22, rue du Général Viala – 12000 RODEZ

☎ : 05.65.55.16.35

✉ : pedo-psychiatre-cea@ch-rodez.fr

Secrétariat ouvert le lundi de 8h30 à 17h30

# ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SPÉCIALISÉS

## > GISH : Groupement interassociatif Scolarisation et Handicap

42, rue Jacques Coste – 31840 SEILH – Tél. : 05.61.44.88.33

• vise à permettre l'intégration des personnes handicapées par l'accompagnement des familles et des personnes dans les démarches quotidiennes et administratives. Elle offre des informations sur les droits de personnes.

Activités proposées par le GISH :

- Inclusion des enfants et jeunes handicaps dans le cadre de vie ordinaire.
- Accompagnement des familles pour l'élaboration du projet de vie en milieu ordinaire (crèche, école, centre de loisirs, université), pour leur enfant en situation de handicap.
- Information et défense des droits des personnes en situation de handicap.
- Médiation avec des établissements scolaires, de l'accueil de loisirs, pour le personnel médico-social.
- Aide gratuite aux personnes concernées à rédiger des courriers, des requêtes, dans leurs démarches pour obtenir l'effectivité de leurs droits.

## HANDICAP MOTEUR

### > APF : Association des Paralysés de France

17, Boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris - Tel: 01 40 78 69 00 - [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

• Doté d'un projet « pour une société inclusive », l'association offre une aide personnelle et qualifiée, un soutien, la possibilité de participer à la vie associative. Activités pour les jeunes et les parents, vacances, centre de documentation...

### > APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 29ème étage - Boite aux lettres N°35 - 75 755 Paris Cedex 15

Tel : 01.44.10.23.40 - [www.apajh.org](http://www.apajh.org)

• La Fédération des APAJH est à la fois une association qui représente les personnes handicapées et une association gestionnaire d'établissements (plus de 600), de structures et de services. Depuis plus de 40 ans elle contribue à faire avancer la réflexion et l'action en faveur des personnes en situation de handicap.

### > ARPEJEH : Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants en situation de handicap

[www.arpejeh.com](http://www.arpejeh.com) – Email : [contact@arpejeh.com](mailto:contact@arpejeh.com) – Tél. : 01.79.97.28.55

• Améliorer et promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des personnes en situation de handicap

### > ASBH Association nationale Spina Bifida et Handicaps Associés

[www.spina-bifida.org](http://www.spina-bifida.org)

• Informe et développe un réseau pour aider les personnes concernées à résoudre les nombreux problèmes que pose la spina bifida et ses handicaps associés.

### > **CCAH Comité National Coordination Action Handicap**

7 rue Treilhard – 75008 Paris Tél. : 01 42 27 78 51 - [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)

- Regroupe de nombreux organismes représentant les personnes handicapées et propose un service d'accueil des familles, d'aide à la recherche de place en établissement spécialisé.

### > **FFAIMC Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux**

19 rue de l'Abondance - 69003 Lyon - Tel : 04 72 84 22 31 - [www.ffaimc.org](http://www.ffaimc.org)

- Regroupe de nombreuses associations d'aide et de promotion d'actions en faveur des IMC et de leur famille

### > **UNAFTC - Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés Crâniens**

[www.traumacranien.org](http://www.traumacranien.org)

- Entretien et soutien mutuel pour les traumatisés crâniens et leur famille; Propositions d'activités, séjours de vacances, journées d'information.

### > **Association Eheo (Enfants handicapés Espoir Ostéopathie)**

[www.eheo.org](http://www.eheo.org)

- Des ostéopathes bénévoles mettent leurs compétences au service des enfants handicapés en leur permettant de recevoir des soins réguliers et quasiment gratuits

## **HANDICAP COGNITIF ET PSYCHIQUE**

### > **Autisme - France**

1175 avenue de la République – 06550 La Roquette sur Sagne - Tél. : 04 93 46 01 77

Email : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr) - [www.autismefrance.org](http://www.autismefrance.org)

- Aide matérielle et morale auprès des familles, défend les droits et les intérêts des personnes autistes

### > **Autisme Midi-Pyrénées**

30, allée des mûriers – 31700 Blagnac - Email : [autismidipy@orange.fr](mailto:autismidipy@orange.fr)

- Améliorer la qualité de vie des familles avec une personne atteinte d'autisme, permettre l'acquisition de savoir-être et partager les expériences.

### > **URAF-Mpy**

Les bourdettes – 32130 LAHAS - Tél. : 05.62.62.67.02 – Email : [uraf.mpy@gmail.com](mailto:uraf.mpy@gmail.com)

- 10 associations unies autour de la cause de l'Autisme : Autisme Ariège – Mano Autisme – Autisme 31 – CapTED – CERESA – Terre d'Ados – Autisme Gers – AVAA 32 – CRI 46 – Envol Tarn

### > **Le Goéland - Association nationale du syndrome X fragile**

140 rue de la Poudrette - 69100 Villeurbanne - Tél. : 04 69 67 94 58 - [www.xfra.org](http://www.xfra.org)

- Informer, soutenir la recherche, promouvoir l'éducation et l'insertion

**> Trisomie 21 France - Fédération d'associations d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses d'une trisomie 21**

4, square François Margand – BP 90249 - 42000 St Étienne - Tél. : 04 77 37 87 29 –

Email : trisomie21-france@orange.net - www.trisomie21-france.org

- Réunit parents d'enfants ou d'adultes trisomiques et spécialistes pour favoriser la prise en charge éducative et l'insertion sociale.

**> UNAFAM - Union nationale des familles de malades psychiques**

Services d'écoute et d'aide aux familles : Tél. : 01.42.63.03.03.

Services administratifs : 12, villa Compoin - 75017 Paris - Tél. : 01 53.06.30.43. - www.unafam.org

Email : infos@unafam.org

- Accueillir et informer les familles. Offre des structures d'insertion, des consultations médicales, sociales et psychologiques.

**> UNAPEI - Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés**

15, rue Coysevox - 75876 Paris cedex 18 - Tél. : 01.44.85.50.50 - www.unapei.org - Email : public@unapei.org

- Accompagner au quotidien les personnes handicapées et leur famille pour leur permettre de mener à bien leurs projets.

**> ASFHA – Association nationale des soeurs et frères de personnes handicapées**

89, rue mademoiselle - 75015 Paris - www.asfha.net - Email : asfha@club-internet.fr

- Aide les frères et soeurs devant assumer la charge d'une personne handicapée

**> Foi et Lumière**

3, rue du Laos - 75015 Paris - Tél. : 01 53 69 44 30 - www.foietlumiere.org

- Créer des liens entre les personnes handicapées mentales, leurs familles, leurs éducateurs, leurs Amis dans un esprit chrétien. Edite une revue

## DEFICIENCES SENSORIELLES

**> ANPEA - Association nationale des parents d'enfants aveugles**

12 bis, rue de Picpus - 75012 Paris - Tél. : 01 43 42 40 40 - www.anpea.asso.fr/

- Informe et soutient les familles ayant un enfant aveugle ou déficient visuel agit pour l'inclusion des enfants aveugles dans tous les lieux de vie sociale.

**> ANPEDA - Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs**

37 rue Saint Sébastien - 75011 Paris - Tél. : 01.43.14.00.38 - http://www.anpeda.fr - Email : contact@anpeda.fr

- Agir pour améliorer la qualité de vie des jeunes sourds ou malentendants et leur famille (séjours de vacances, stages de formations pour parents, conseils familiaux...). Promouvoir et favoriser l'intégration du jeune sourd en milieu ordinaire, en revendiquant le rôle éducatif des parents.

> **ANPSA - Association nationale pour les personnes Sourd Aveugles et sourdes malvoyantes**

153 Bd Brune - 75014 Paris - Tél. : 01.46.27.48.10 - [www.anpsa.fr](http://www.anpsa.fr) - Email : [assanspa@gmail.com](mailto:assanspa@gmail.com)

- Un bulletin de liaison, des propositions de sorties et activités, différentes aides.

> **AVH - Association Valentin Hauÿ pour le bien des aveugles.**

5, rue Duroc - 75343 Paris cedex 07 - Tél. : 01 44 49 27 27 - [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr) - Email : [avh@avh.asso.fr](mailto:avh@avh.asso.fr)

- Accompagne les personnes aveugles dans leurs problèmes quotidiens, les formalités administratives. Diffuse par prêt gratuit livres et partitions en braille et livres sur cassettes.

## LES TROUBLES DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

### TROUBLES DU LANGAGE ET DE L'ATTENTION

> **AAD - Avenir dysphasie**

1bis Chemin du Buisson Guérin - 78750 Mareil Marly - Tél : 01 34 51 28 26 [www.dysphasie.org](http://www.dysphasie.org)

Email : [avenir.dysphasie@wanadoo.fr](mailto:avenir.dysphasie@wanadoo.fr)

- AAD France est une association de parents, d'adultes dysphasiques et de professionnels ayant pour but de venir en aide aux enfants et aux adultes touchés par une dysphasie ou des troubles complexes du langage.

> **ANAPEDYS France – Association nationale des associations de parents d'enfants dyslexiques**

[www.apedys.org](http://www.apedys.org)

- Différentes APEDYS locales à retrouver sur le site.

> **APB - Association parole bégaiement**

BP 200 11 - 92340 Bourg la Reine - Permanence téléphonique : 09 84 25 74 67

[www.begaielement.org](http://www.begaielement.org) - Email : [contact@begaielement.org](mailto:contact@begaielement.org)

> **FFdys – Fédération française des Dys.** Regroupe plusieurs associations

Siège nationale : 85 rue La Fayette 75009 Paris - [www.ffdys.com](http://www.ffdys.com) - Email : [contact@ffdys.fr](mailto:contact@ffdys.fr)

- Regroupe différentes associations dans le domaine des troubles du langage et des apprentissages, en particulier la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie.

> **HyperSupers - TDAH France**

4, allée du Brindeau – 75019 Paris - Tél. : 01 42 06 65 19 - [www.tdah-france.fr](http://www.tdah-france.fr)

- Aide les familles, adultes et enfants concernés par le trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité.

## ENFANTS PRECOCES

### > AFEP - Association française pour les enfants précoces

Secrétariat : 22 rue Jean Laurent 78110 Le Vésinet

Tél : 0134 80 61 26

[www.afep-asso.fr](http://www.afep-asso.fr) - Email : [secretariat@afep.asso.fr](mailto:secretariat@afep.asso.fr)

- Informe, Accompagne les familles, les enfants et adolescents concernés (aide psychologique, scolaire et activités extra-scolaires).

Des antennes de l'association existent sur tout le territoire.

### > ANPEIP - Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces

7, rue de la Providence 06300 Nice

Tél : 04 93 92 10 53

[www.anpeip.org](http://www.anpeip.org)

- Des associations locales accompagnent les enfants et leurs parents.

### > FNPE – Fédération nationale des Ecoles de Parents et des Educateurs

180 bis rue de Grenelle – 75007 Paris

[www.ecoledesparents.org](http://www.ecoledesparents.org)

- Se donne pour mission d'accueillir, informer et accompagner les familles dans tous les moments de la vie éducative. Dispose d'un réseau d'associations fédérées par des valeurs communes de respect, ouverture, neutralité, adaptabilité.

# Bibliographie et sitographie sur l'ASH

- > **J'élève un enfant pas comme les autres**, retard mental, autisme, polyhandicap...  
STEPHAN ELIEZ – Edit. Odile Jacob fév. 2015
- > **La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule**, CHARLES GARDOU.  
Érès, coll. « Connaissances de la diversité », 2012.
- > **Revue Ombres et Lumière**, « partager nos fragilités, soutenir les familles, transmettre l'espérance »  
Revue chrétienne des personnes malades et handicapées, de leurs familles et amis.

## Guides

- > **Guide pour les parents ; Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés.**  
Ministère de l'Éducation nationale - 2012  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Maternelle\\_baccalaureat/65/9/Guide\\_pour\\_la\\_scolarisation\\_des\\_enfants\\_et\\_adolescents\\_en\\_situation\\_de\\_handicap\\_469659.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Maternelle_baccalaureat/65/9/Guide_pour_la_scolarisation_des_enfants_et_adolescents_en_situation_de_handicap_469659.pdf)
- > **La scolarisation des enfants handicapés : N° 2813 des Actualités Sociales Hebdomadaires à retrouver sur le site**  
: <http://www.librairie-social-rh.fr/epages/wksocial.sf/produit/35057/la-scolarisation-des-enfants-handicapes>
- > **Guide pratique : « Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est DYS »** octobre 2014 Editions Belin proposé par la Fédération Française des Dys.  
[http://www.editions-belin.com/ewb\\_pages/f/fiche-article-reussir-son-orientation-et-sa-vie-professionnelle-quandon-est-dys-23757.php](http://www.editions-belin.com/ewb_pages/f/fiche-article-reussir-son-orientation-et-sa-vie-professionnelle-quandon-est-dys-23757.php)
- > **Guides Onisep** destinés aux parents d'élèves : 3 guides : Ils ont pour titre : « Handicap visuel », « Handicap auditif » et « Handicap moteur ». Sur le site : <http://librairie.onisep.fr/>
- > **Troubles « dys » de l'enfant, guide ressources pour les parents.** <http://www.inpes.sante.fr>
- > **L'Enfant dyspraxique : Mieux l'aider, à la maison et à l'école.** Caroline Huron – Odile Jacob – 2011

## Sur le site de l'Enseignement Catholique

- > **Une plaquette** : « repères communs pour une école inclusive »
- > **Des dessins caricaturaux** qui permettent d'aborder la question de l'école inclusive.  
(Cheminement : site de l'EC > Menu > besoins éducatifs particuliers > boîte à outils inclusive, les dessins  
Se trouvent tout en bas de la page).

## Sites

- > La scolarisation des enfants handicapés (Site du Ministère de l'Education nationale)  
<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>
- > Site de Daniel Calin sur la psychologie, l'éducation et l'enseignement spécialisé  
<http://dcalin.fr/>
- > Site de l'ONISEP  
<http://www.onisep.fr/Scolarite-et-handicap>
- > Site du ministère pour les élèves, étudiants, en situation de handicap à l'université  
<http://www.handi-u.fr/>
- > Et aussi  
<http://www.integrascal.fr/>
- > Vers une école inclusive (site de l'Institut supérieur de pédagogie (ISP Paris)  
<http://www.versunecoleinclusive.fr/>

## Sélection de livres accessibles à tous

- > **LIVRES ACCES** référence les livres Jeunesse adaptés, pour que tous les enfants en situation de handicap puissent eux aussi avoir cette ouverture sur le monde.

Les ouvrages sont particulièrement conçus, pour surmonter des difficultés telles que :

- Déficience auditive : Livres DVD/LSF, en Langue des Signes, sans texte...
- Déficience visuelle : Livres en braille, gros caractères...
- Troubles dys
- Troubles des apprentissages, autisme...
- Adaptation aux difficultés de lecture [www.livres-acces.fr](http://www.livres-acces.fr)

- > **Editions AUZOU : Collection « délie mes mots »**

Une collection à l'attention des enfants accédant difficilement à la lecture. Chaque détail a été étudié pour donner, à ces jeunes lecteurs, du plaisir à lire.

> **Editions DANGER PUBLIC : Collection « les mots à l'endroit »**

Des livres spécialement écrits et mis en page pour faciliter la lecture des enfants dyslexiques

> **Editions La fée des mots :**

Des histoires personnalisées pour motiver le jeune lecteur, écriture et mise en page facilitent également la lecture.

## **Albums pour sensibiliser les plus jeunes**

> **Le Handicap** - (Collection Mes p'tits docs)- Milan Jeunesse - Stéphanie Ledu – 2007

A partir de **3 ans**. Les différents handicaps sont expliqués aux enfants.

> **Mina la fourmi** – Anne-Marie Chapouton – Le Père Castor- 2002

A partir de **3 ans**. Une petite fourmi à qui, il manque une patte.

> **Lolo, l'autisme** – Brigitte Marleau – Editions Boomerang – 2007

A partir de **3 ans**. Pour faire comprendre l'autisme aux petits.

> **Le lapin à roulettes**- Grégoire Solotareff – Edit. Ecole des loisirs – coll. Lutin poche – 2002

A partir de **3 ans** - Un lapin un peu différent se déplace sur des roulettes. <une histoire pour apprendre à accepter le handicap.

> **Vivre avec un handicap** – Dr Catherine Dolto – Gallimard Jeunesse – coll. Mine de rien

A partir de **4 ans**. Fait comprendre aux plus jeunes les différents handicaps et les enjeux pour permettre aux enfants concernés de mieux vivre au quotidien avec cette différence.

> **La petite casserole d'Anatole** – Isabelle Carrier- Edit. Bilboquet – 2009 –

A partir de **4 ans** – Anatole traîne derrière lui une petite casserole, et au lieu de s'intéresser à ses qualités, les gens qui le croisent regardent surtout sa casserole.

> **Mon petit frère de la lune** – Frédéric Philibert – Edit. D'Un Monde à l'Autre – 2011

A partir de **4 ans** – Une petite fille décrit son petit frère qui ne fait rien comme les autres enfants.

Avant de devenir un album, « mon petit frère de la lune » est un film d'animation. L'histoire est complétée par des informations sur l'autisme amenées par des questions posées au lecteur.

> **Un petit frère pas comme les autres**. Marie-Hélène Delval - Bayard Jeunesse – 2003

A partir de **4 ans** - Le petit frère de Lili-Lapin est trisomique.

> **Bienvenue chez les Tous-pareils** – Edwige Planchin, Cédric Forest - Editions Fleur de Ville, 2013

A partir de **5 ans** - Livre pour enfants qui permet une bonne introduction à la question du handicap.

> **Mon ami Lucien** – Francisco Arcis – édit. D'Un Monde à l'Autre – 2010

A partir de **6 ans** - Un nouvel élève arrive dans la classe de CE2. Lucien a 10 ans, il est trisomique, rapidement les moqueries fusent. Court roman sur l'acceptation des différences.

> **Alex est handicapé**. Dominique de Saint-Mars (Serge Bloch, illustrateur)- Calligram – 2004

A partir de **6 ans** .De la série *Max et Lili* cet album aborde avec justesse le quotidien d'un enfant handicapé.

> **L'indien qui ne savait pas courir** Sauerwein, Leigh ; landis, Urs – Edit. Bayard jeunessecoll Bayard Poche – fév.2003  
A partir de **8 ans**. Le petit indien n'est pas comme les autres, il boite. Malheureux, il va retrouver ses amis les animaux qui vont le mettre sur le chemin du bonheur.

> **L'histoire d'Helen Keller** – Lorena Hickok – Pocket Jeunesse – 1998

A partir de **10 ans**, l'histoire d'Helen Keller, sourde, muette et aveugle et de son institutrice Ann Sullivan qui l'a aidée à communiquer avec le monde.

> **La préférée** – Sylvaine Jaoui- Casterman Junior -2010

A partir de **10 ans** - Emma est la grande soeur d'une petite fille autiste et ce n'est pas toujours facile de vivre ensemble.

## Vidéos, court-métrages...

**Sur le site de l'EC :**

> Un webdocumentaire

(Cheminement : Menu > besoins éducatifs particuliers > onglet « l'aventure Solida'Rio »)

**Un site à connaître :** [www.video.festival-handicap.fr](http://www.video.festival-handicap.fr)

> **Le nouveau est-il une nouvelle ?**

Pour adultes et lycéens.

"Des lycéens handicapés apprennent une nouvelle renversante: leur établissement va accueillir un nouvel élève... A travers les questions qu'ils se posent, ils mènent une réflexion sur la différence et le regard de l'autre. Sur un ton parfois provocateur, ils proposent une approche décomplexée du handicap. Les lycéens expliquent leur démarche et leur motivation. Ancienne élève de l'atelier vidéo de l'EREA, Sandra Ruolt, devenue monteuse, analyse le film à travers son expérience"

**Film de 25mn - 2011** - EREA de Flavigny sur Moselle - CRDP de Lorraine

> **Chamallow**

Pour adultes et adolescents

Deux adolescents prennent les transports en commun. Ils discutent de tout et de rien, plaisantent sur leur vie, sur les autres, tout ce qu'il y a de plus normal. Lorsqu'ils commencent à se moquer d'une personne handicapée, cela ne semble choquer personne. Puis un évènement va changer leur regard.

L'association Handimaine (Angers), qui cherche à valoriser le handicap par des courts-métrages a réalisé ce film.

Quel regard portons-nous sur les personnes handicapées au quotidien ?

**Film de 12mn – 2013**

### > **Guillaume le conquérant**

Plutôt adultes

Guillaume est autiste. Il est dans son monde mais il nous a laissés nous approcher...Guillaume est très curieux, avide d'apprendre à vivre. Il est très entouré par sa famille et les enseignants de sa classe, une classe spécialisée (ULIS) dans une école "ordinaire".

**Film de 26 mn - 2009**

### > **Si différents Si proches**

Plutôt adultes

Chaïma, Mickaël, Emilie et Norween sont des élèves en ULIS Lycée Professionnel. Durant une année, nous les suivons dans leur scolarisation. Des situations, des témoignages, des échanges justes et sensibles à partager. Une visée humaniste, voulue par la loi, mais qui n'est pas sans richesses et sans difficulté au quotidien.

Film documentaire de Jean Depierre LE LOKAL Production

**Film de 70 mn – 2014**

### > **Les enfants phares**

Plutôt adultes

Comment se transforme le quotidien d'une famille après l'annonce brutale ou progressive de la maladie ou du handicap de leur enfant ? Quelles stratégies se mettent en place pour faire face aux difficultés rencontrées ? Quelles sont les questions à se poser ? Les bouleversements à venir ? Des portraits de famille uniques

Film documentaire d'Erik Damiano et Loran Chourrau

**Film de 85 mn – 2014**

## **SENSIBILISATION ASH**

### > **L'épreuve des mots**

Pour adultes

Film de Nicolas Favreau mettant en lumière des personnes déficientes intellectuelles. (26mn)

Présenté par l'association : L'Arche en France

### > **De toutes nos forces film de Nils Tavernier – mars 2014**

Histoire de dépassement de soi et de retrouvailles entre un père et son fils handicapé, jusqu'à s'engager dans un Projet qui parait fou. Inspirée d'une histoire vraie cette belle aventure met en scène des personnes handicapées, acteurs à part entière, toute en retenue et pudeur, à voir absolument !

Existe en DVD (1h 26mn)

> « **N'ayez pas peur** » film proposé par Handidactique - Pour adultes

<http://www.handidactique.org/films/film-nayez-pas-peur/>

**Handidactique** est une association Loi 1901, créée le 1er août 2013. Cette association a pour but le conseil, la conception, la réalisation et le soutien de projets pédagogiques visant à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et des personnes qui interagissent avec elles.

## Pour les plus jeunes :

> **Mon petit frère de la lune**

Dès 4 ans : Une petite fille essaie de comprendre pourquoi son petit frère (autiste) n'est pas vraiment comme les autres enfants et donne sa version des faits.

Film d'animation de 5mn48 - 2007 -

> **Vinz et Lou**

Site du ministère de l'éducation nationale proposant des dessins animés et des jeux interactifs pour sensibiliser au handicap <http://www.vinzelou.net>

**France TV éducation : le respect des différences :**

<http://education.francetv.fr/education-civique/maternelle/video/les-yeux-dans-les-yeux-le-respect-des-differences>

## Témoignages de jeunes stagiaires et maîtres de stage :

De nombreux témoignages à retrouver sur le site de l'un de nos partenaires :

L'association **ARPEJEH**

(Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés)

A retrouver sur le site : <http://www.arpejih.com/>

## Découverte du monde professionnel, études supérieures :

- [www.droitausavoir.asso.fr](http://www.droitausavoir.asso.fr)
- [www.programme-phares.fr](http://www.programme-phares.fr)
- [www.tremplin-handicap.fr](http://www.tremplin-handicap.fr)
- [www.arpejih.com](http://www.arpejih.com)
- <http://fedeeh.org/>

# Ressources pour la rédaction du guide

## LES SITES

L'APEL Nationale

L'enseignement catholique

L'éducation Nationale

Le rectorat

Tous à l'école

TDAH école

Intégrascoll

Fédération Française des « Dys »

Ooréka

ACEPP

Accueil pour tous 31

APPEA

CNSA

CAPPA

CRA

ANCRA

URAF

Autisme.gouv

France Autisme

INSHEA

ESEN

Dyscussions

Etc.

## LES GUIDES

Troubles «dys » de l'enfant – INPES

Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap – CNSA

Guide de l'orthophonie – Ooreka

Troubles du spectre de l'autisme – CNSA

Conseils pour les enfants porteurs d'un TDAH – Hôpital des enfants / Centre de Référence Toulouse

Conseils pour les TAC et dyspraxie – Hôpital des enfants / Centre de Référence Toulouse

Conseils pour aider votre enfant dyslexique – Hôpital des enfants / Centre de Référence Toulouse

Les enfants dyslexiques, mieux les connaître pour mieux les aider – Commission TSL – Allier

La galaxie des Dys – MAIF

Guide des aménagements pour les élèves Dys – APEDYS 78

10 questions / réponses sur les Dys – FFDYS

Etc.



**ASSOCIATION  
DE PARENTS D'ÉLÈVES  
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE**